



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DES SERVICES  
PUBLICS DE L'EAU POTABLE

RAPPORT Présenté par :

M. Gérard LAPLANCHE,



# SOMMAIRE

<u><a href="#">PREAMBULE</a></u>	3
----------------------------------	---

## **I - Présentation générale des services du SIVOM**

<u><a href="#">1 - Le service public de l'eau potable</a></u>	5
---	---

<b>A - Territoire de compétence AEP</b>	5
---	---

<b>B - Les ressources et les ouvrages de production et distribution</b>	5
---	---

<b>C - Mode de fonctionnement du Syndicat</b>	6
---	---

<b>D - Les prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie</b>	7
---	---

<u><a href="#">2 - Le service public de l'assainissement</a></u>	
--	--

<b>A - Contexte statutaire et administratif</b>	7
---	---

<b>B - L'assainissement collectif</b>	7
---------------------------------------	---

<b>C - L'assainissement non collectif (ANC) et le SPANC</b>	7
---	---

## **II - Le service public de l'eau potable**

<u><a href="#">1 - Les indicateurs techniques</a></u>	
---	--

<b>A - Productions du Syndicat</b>	<b>8</b>
------------------------------------	----------

1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	8
---	---

2. Production à partir des installations de Mazerier	9
--	---

<b>B - Les volumes mis en distribution</b>	<b>9</b>
--	----------

1. Volumes d'eau produit et mis en distribution	9
---	---

2. L'évolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	11
---	----

<b>C - Détail des achats d'eau</b>	<b>11</b>
------------------------------------	-----------

<b>D - Détail des ventes d'eau réalisées</b>	<b>12</b>
--	-----------

1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	12
--	----

2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	13
---	----

<b>E - Les indicateurs de gestion du réseau</b>	<b>15</b>
---	-----------

1. Vie des branchements	15
-------------------------	----

2. Le cas particulier des branchements au plomb	15
---	----

3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	15
--	----

4. Le renouvellement du parc de compteurs	16
---	----

5. Statistiques des fuites sur réseau	17
---------------------------------------	----

6. Indicateurs énergétiques	18
-----------------------------	----

7. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	18
8. Performances techniques du réseau	19
9. Particularité des poteaux incendie	19
<b>F - Qualité de l'eau distribuée</b>	<b>19</b>
1. Résultats de l'autocontrôle	20
2. Le contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	20
3. Les mesures liées au Plan Vigipirate	20
<b><u>2 - Les indicateurs financiers</u></b>	
<b>A - Le Prix de l'eau</b>	<b>21</b>
<b>B - Les autres indicateurs financiers</b>	<b>21</b>
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	21
2. Les données de la section d'investissement du budget principal	23
3. Dette et capacité de remboursement	23
4. Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances	23
<b>C - Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement</b>	<b>24</b>
1. Programmes d'investissement	24
2. Dépenses de fonctionnement récurrentes	24
<b><u>3 - Les indicateurs de performances du service</u></b>	<b>25</b>
<b><u>4 - Informations diverses</u></b>	
1. Passation de marchés publics	25
2. Urbanisme	25
3. Mise en place d'actions d'hygiène et de sécurité	26
4. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions	26
5. Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Vichy	26
6. Participation financière à une association humanitaire	26

## **III - Le service public de l'assainissement**

<b><u>1 - Quelques indicateurs techniques et financiers</u></b>	
<b>A - L'assainissement collectif</b>	<b>27</b>
<b>B - Le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)</b>	<b>28</b>
<b><u>2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement</u></b>	<b>30</b>

## **IV - Conclusions et perspectives**

### **Les annexes**

**Voir sommaire en 2<sup>ème</sup> partie**

# PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble est un syndicat à vocation multiple « eau et assainissement » créé en 1999 dans le prolongement du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Gannat créé en 1941. Il couvre 46 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ce qui représente environ 25 650 habitants, 5 communautés de communes et est situé sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE), la Sioule et Allier Aval (cf carte de présentation du territoire ci-après). Le syndicat intervient en régie, conformément à ses statuts, sur 3 domaines de compétences et sur une prestation de service:

- L'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau pour l'alimentation en eau potable et ses annexes (compétence obligatoire),
- L'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs (compétence optionnelle 1),
- L'assainissement non collectif (compétence optionnelle 2),
- L'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie (réseau actuel) et l'extension du réseau de défense incendie, en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable (prestation de service).

Le SIVOM Sioule et Bouble est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune, parmi ceux-ci sont élus les 19 membres du bureau syndical composé du Président, de trois Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatorze membres.

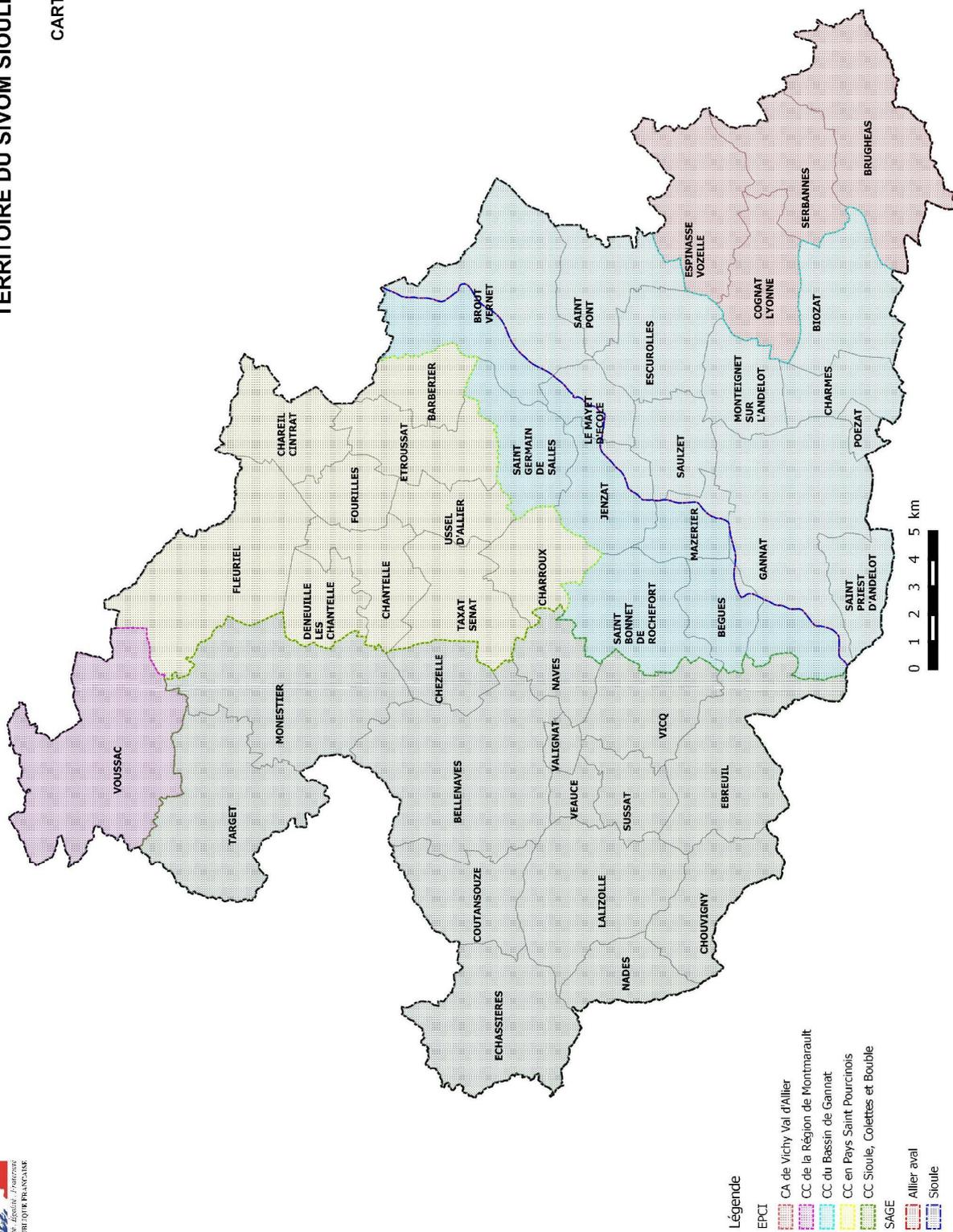
En 2014, une équipe de 27 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et, veille par le biais de la formation professionnelle continue à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. Il doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2014 du SIVOM Sioule et Bouble présente donc les activités du Syndicat pour l'année 2014. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

# TERRITOIRE DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE

## CARTE SYNTHÉTIQUE



# I - Présentation générale des services

## 1 - Le service public de l'eau potable

### A - Territoire de compétence AEP

De part ses statuts en 2014, le syndicat exerce pour les 45 communes membres (sans la commune de Brugheas), la compétence obligatoire et totale relative à « l'étude, la réalisation d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Le nombre d'abonnés est de 16 154 en 2014, pour une population de 24 300 (« Population municipale 2010»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (61 abonnés, 40 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 025 abonnés, 5 806 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 35 communes ont entre 100 et 500 abonnés (78 % des communes), 5 ont plus de 500 abonnés. L'Annexe 1 présente l'évolution du nombre d'abonnés par ancien canton durant ces dix dernières années (2004-2014).

### B - Les ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

#### → Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m<sup>3</sup>/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents. En 2013, un protocole transactionnel a été établi avec l'entreprise Degrémont France Assainissement afin de créer une lagune complémentaire pour décanter les eaux de lavage des filtres de GEH (filtres d'oxyde de fer permettant d'absorber l'arsenic). Ces travaux ont été réalisés en 2014.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

#### → Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).

- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m<sup>3</sup>/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier. Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne (floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 36 réservoirs (capacité totale de 21 750 m<sup>3</sup>), 5 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 220 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en cinq points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières (eau de nappe de l'Allier) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la bosse (8 km).

### **C – Mode de fonctionnement du Syndicat**

Pour permettre le fonctionnement au quotidien du syndicat et assurer les activités liées à la distribution de l'eau potable, le syndicat employait 23 agents titulaires et 4 agents contractuels au 31/12/2014 (voir détail en **Annexe 12**). Les charges de personnel représentent 26,4% des dépenses de fonctionnement du budget du syndicat.

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (1 102 en 2014) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (213 en 2014).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activité, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2014, 8 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2014, 175 interventions ont été réalisées, dont 53% (92) en dehors des heures ouvrables (astreintes), dont 26 pour des fuites sur conduites. En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 11**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

## **D – Les prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie**

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat. En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitaient, la mise en place d'une convention pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

Au 31 décembre 2014, ce sont 39 communes qui ont délibéré et passé convention avec le syndicat pour la réalisation de cette prestation de service. Un rapport annuel est remis à chaque commune adhérente avec un descriptif de l'état des ouvrages, des interventions réalisées et des améliorations à envisager. Au total 39 rapports ont été réalisés et 25 communes ont engagés les travaux préconisés (64%).

Un renouvellement des conventions a été proposé aux communes en fin d'année 2014.

## **2 – Le service public de l'assainissement**

### **A - Contexte statutaire et administratif**

Les statuts du syndicat de Sioule et Bouble ont été modifiés en 1999, date à laquelle le S.I.A.E.P. a été transformé en SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) « Eau et Assainissement » pour intégrer de nouvelles compétences en assainissement.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »
- ↳ **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* »

Le transfert des compétences optionnelles liées à l'assainissement se fait pour une durée minimale de 13 ans. Une personne est affectée au service de l'Assainissement correspondant à 1 équivalent temps-plein.

### **B - L'assainissement collectif**

Le syndicat gère depuis 2002 et pour une durée de 13 années :

- Les ouvrages d'assainissement collectif de la **commune de Saint-Priest d'Andelot** : réseau séparatif de collecte des eaux usées, postes de relevage et station d'épuration de capacité 130 équivalent-habitants. La convention a été renouvelée en décembre 2014.

### **C - L'assainissement non collectif (ANC) et le SPANC**

En octobre 2005, le syndicat a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est un service public industriel et commercial (SPIC) spécifique rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et dédié aux prestations de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.

En 2014, ce sont 42 communes sur 45 qui adhèrent au SPANC pour réaliser les missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 9A** Il est important de rappeler que trois dernières communes (Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne) relèvent de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier pour cette compétence.

L'étude diagnostique des installations ANC existantes a été réalisée de 2010 à 2012.

## II - Le service public de l'eau potable

### 1 - Les Indicateurs Techniques

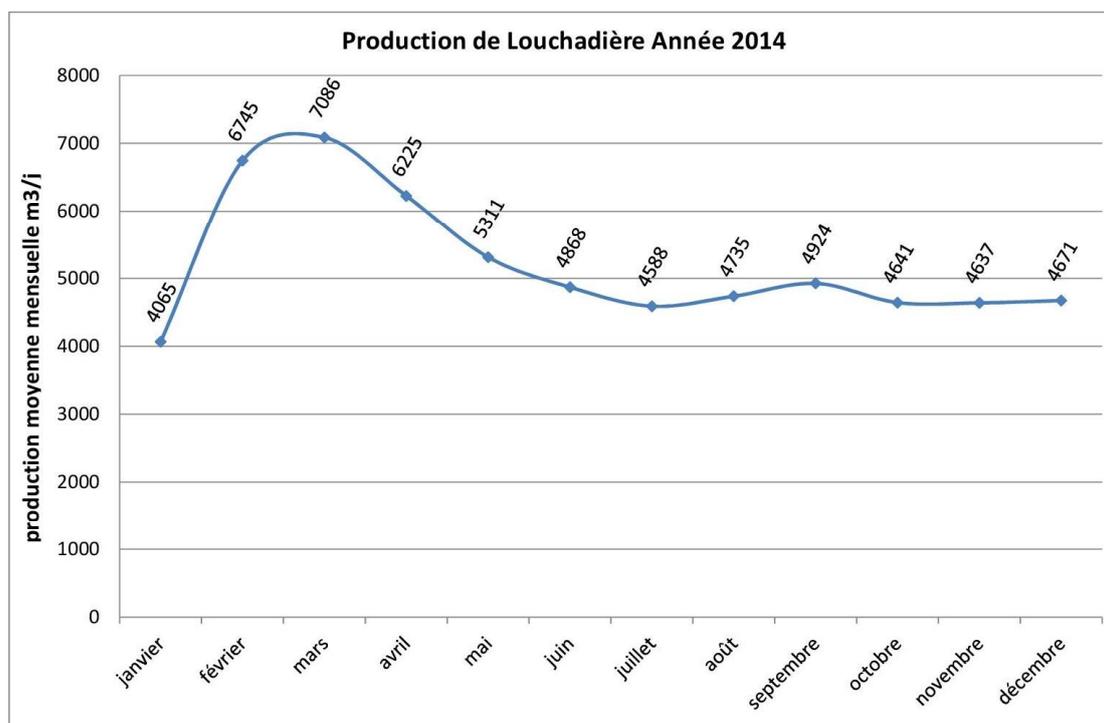
#### A - Productions du Syndicat

##### 1 ó Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

###### 1-1 la ressource de la galerie de Louchadière :

2014 a été une année de production moyenne des eaux provenant de la ressource de Louchadière, mais avec des précipitations globalement plus soutenues qu'en 2013 ce qui a permis une amélioration de la situation. La production moyenne mensuelle de Louchadière a augmenté progressivement de 47 l/s (4 065 m<sup>3</sup>/j) en janvier 2014, à 82 l/s (7 086 m<sup>3</sup>/j) sur une période très courte en février/mars 2014.

Ainsi les volumes journaliers soutirés pour être traités à lausine ont atteint leur maximum à 6 720 m<sup>3</sup>/j (280 m<sup>3</sup>/h ; 78 l/s), puis après une légère baisse, ils se sont stabilisés à 4600 m<sup>3</sup>/j (192 m<sup>3</sup>/h ; 53 l/s). Il n'y a pas eu de hautes eaux (débit instantané > 100 l/s, > 8000 m<sup>3</sup>/j) et la production est restée déficitaire par rapport aux besoins en entrée du réservoir des Brayards.



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans lausine pour être traités en 2014 sont respectivement de :

- 1 811 663 m<sup>3</sup> pour Louchadière (+ 86 709 m<sup>3</sup> ; + 5 % par rapport à 2013)
- 1 199 278 m<sup>3</sup> pour Peschadoires (+ 215 581 m<sup>3</sup> ; + 21 % par rapport à 2013).

Sur les **3 010 941 m<sup>3</sup> d'eaux brutes entrés dans lausine** (+ 11 % par rapport à 2013), la part d'eau venant de Louchadière a été de 60 % (64 % en 2013).

La production de Louchadière, bien que plus importante qu'en 2013 n'a pas permis de limiter les volumes d'eau de Peschadoires achetées en gros au SIAEP de Sioule et Morge. En effet compte tenu de l'arrêt de l'usine de production d'eau potable de la Vernue, pendant 2 mois en fin d'année 2014, l'interconnexion avec la Serre a dû être mise en œuvre et la ressource de Peschadoires a été fortement plus sollicitée.

### 1-2 ó Eau traitée issue de l'usine de St Ours :

L'usine de traitement de l'eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre :

- de traiter prioritairement l'eau de Louchadière qui contient de l'arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l'élément chimique sur un matériau à base d'oxyhydroxyde de fer,
- et aussi réduire l'agressivité de l'eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d'usine, d'atteindre l'équilibre calcocarbonique et un taux d'arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d'arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l'eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d'arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l'équilibre calcocarbonique n'est plus atteint après le mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l'eau de Peschadoires sera elle aussi en équilibre.

En 2014, l'usine a produit **3 010 941 m<sup>3</sup> d'eau** (+ 377 158 m<sup>3</sup> ; + 14 % par rapport à 2013), soit **95,5 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m<sup>3</sup>). Cela correspond à un volume journalier moyen d'eau traitée de 8 249 m<sup>3</sup>/j, soit 95,5 l/s.

Compte tenu des problèmes de foudre au niveau de l'usine de St Ours et de dysfonctionnements de certains débitmètres ayant nécessité des remises à zéro, les volumes d'eau mesurés en sortie de l'usine sont des volumes sous-estimés. Le volume des eaux de services (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), estimé à 71 307 m<sup>3</sup>, reste relativement similaire à celui de 2013.

## 2 ó Production à partir des installations de Mazerier

### 2-1 la station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2014, les volumes d'eau brute pompés en Sioule ont été de 294 220 m<sup>3</sup> (- 21% par rapport à 2013) compte tenu de l'arrêt de l'usine pendant 2 mois en novembre et en décembre, soit en moyenne 968 m<sup>3</sup>/j ou 11 l/s. En effet, la qualité de l'eau de la rivière Sioule ayant été très turbide en fin d'année, le système de traitement de l'usine ne permettait pas de traiter l'eau de manière satisfaisante pour alimenter en eau potable les abonnés. L'usine a donc été arrêtée et remise en fonctionnement en février 2015 après de nombreux essais et nettoyage total des filtres et conduits encrassés. L'origine de cette forte turbidité est inconnue (orages ayant générés de forts ruissellements ou lâchers d'eau du barrage hydroélectrique situé en amont í ).

### 2-2 l'usine de traitement de « la Contrée » :

Sur la même période (10 mois), l'usine de Mazerier a traité 251 077 m<sup>3</sup> (- 22% par rapport à 2013), soit 826 m<sup>3</sup>/j, soit 9,5 l/s.

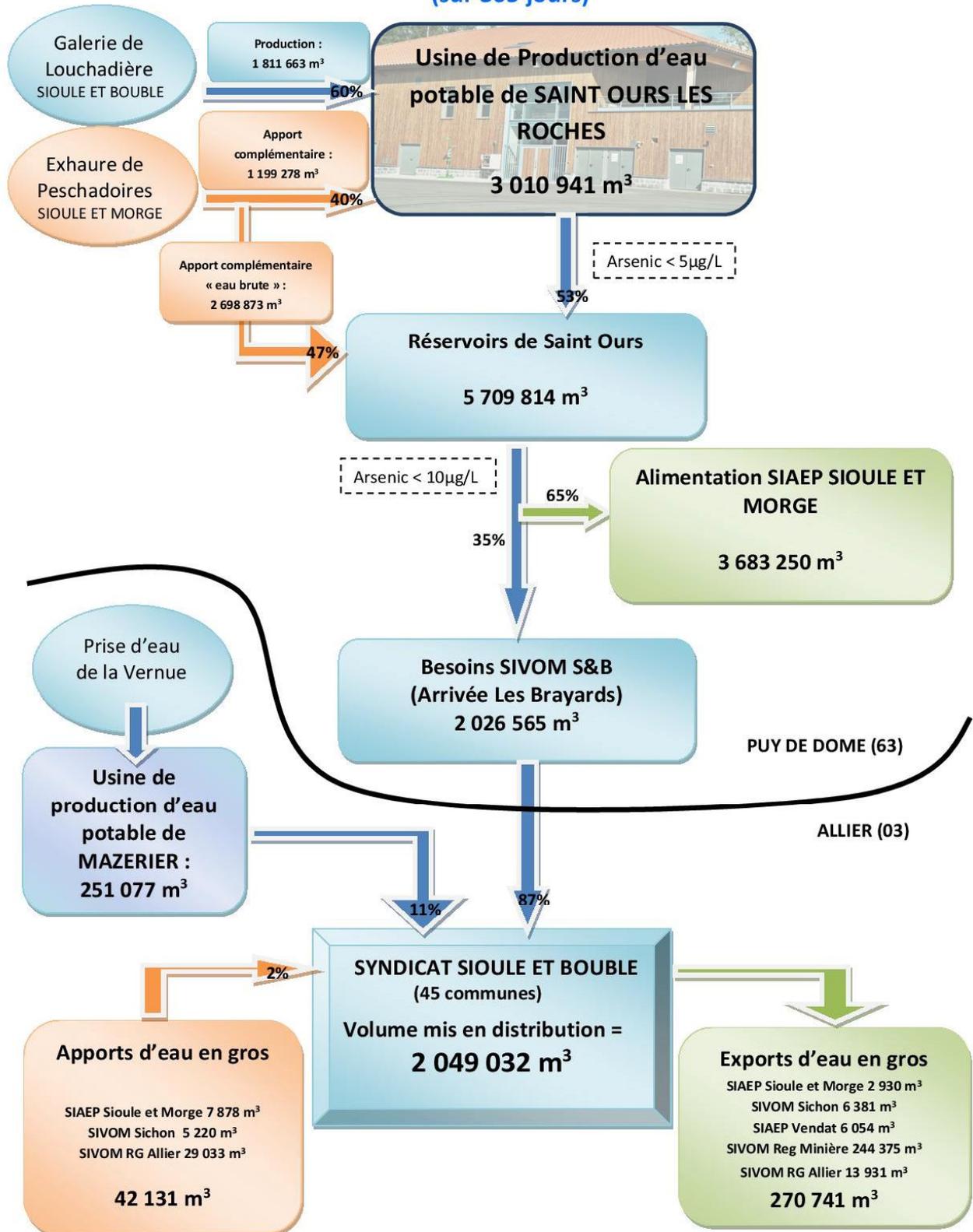
La différence de volume d'eau entre l'entrée et la sortie de l'usine de Mazerier est de 43 143 m<sup>3</sup>, soit une moyenne de 142 m<sup>3</sup>/j, soit environ 2 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d'eau de service est relativement similaire à celui de 2013.

## **B - Les volumes mis en distribution**

### 1. Volumes d'eau produits et mis en distribution (sur 365 jours)

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d'eau achetés ou échangés.

**SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »  
(sur 365 jours)**



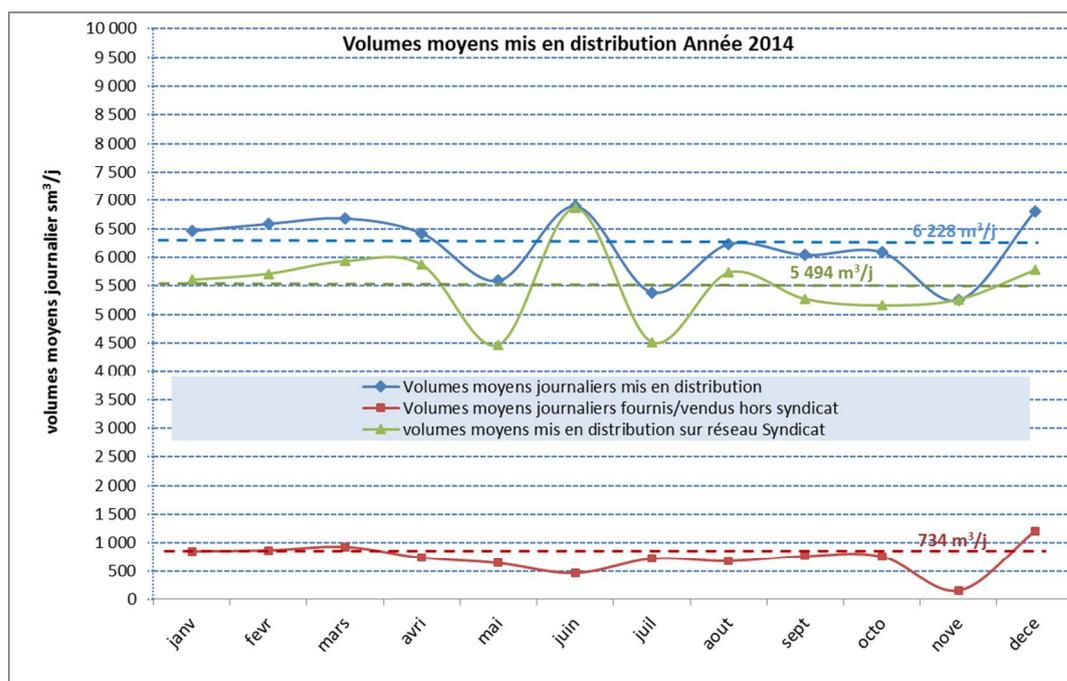
3 262 018 m<sup>3</sup> ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (+ 10% par rapport à 2013), soit 8937 m<sup>3</sup>/j, soit environ 103 l/s. Ce volume est supérieur aux besoins propres du Syndicat.

Le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 049 032 m<sup>3</sup>** (- 6,5% par rapport à 2013). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 026 565 m<sup>3</sup>** + 3,8% par rapport à 2013),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **251 077 m<sup>3</sup>**,
- des apports d'eau en gros provenant du SIAEP de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon et du SIVOM Rive Gauche Allier : **42131 m<sup>3</sup>**,
- moins les exports d'eau en gros pour le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat et le SIVOM de la Vallée du Sichon : **270 741 m<sup>3</sup>**.

## 2. L'évolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2014, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution s'établit à 6 228 m<sup>3</sup>/j (6 909 m<sup>3</sup>/j en 2013). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2014 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau hors syndicat (en rouge).



## C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le S.M.E.A. (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports extérieurs ou d'eau achetés (en m <sup>3</sup> )	2013	2014
1 - SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP (0,065 p TTC/m <sup>3</sup> )	230 216	253 173
2 - SIVOM Rive gauche Allier (0,454 p TTC/m <sup>3</sup> )	145 101	29 194
<b>TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2 m<sup>3</sup></b>	<b>375 317</b>	<b>282 367</b>

En 2014, le Syndicat a acheté :

- **253 173 m<sup>3</sup> au SIAEP Sioule et Morge/SEMERAP**, pour une dépense de 16 575,34 p HT (0,065 p TTC/m<sup>3</sup>). Les volumes achetés ont augmentés par rapport à 2013 (+ 10%). Ceci est dû à l'arrêt de l'usine de Mazerier et à la nécessité d'alimenter les abonnés de Gannat par la Serre pendant 2 mois en fin d'année 2014. Cet achat est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires, les 2 026 565 m<sup>3</sup> arrivant au Brayards et les consommations des Penots/la Bosse et de Vensat/St Priest d'Andelot.
- **29 194 m<sup>3</sup> au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 12 575,84 p HT (0,454 p TTC/m<sup>3</sup>). Par rapport à l'année précédente 2013, ceci représente une forte diminution de 80% compte tenu d'une meilleure gestion de l'usine de St Ours. En effet, les délais de livraison du GEH étant plus courts (2 à 3 mois au lieu de 6 mois auparavant), leur changement est facilité et le mélange des eaux avec l'interconnexion des Manteaux n'est plus nécessaire pour diluer et abaisser la teneur en arsenic en cas de dépassement.

Pour un total de 2 049 032 m<sup>3</sup> mis en distribution en 2014, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 42 131 m<sup>3</sup>, soit 2 % (sur 365 jours). En 2013 les apports extérieurs représentaient 6%. Cette diminution est essentiellement due au fait que l'usine de St Ours est gérée de manière plus autonome (moins de sollicitation de l'interconnexion des Manteaux) et qu'elle a fonctionné de manière plus optimale tout au long de l'année en sollicitant un peu plus d'eau du SIAEP de Sioule et Morge.

## **D - Détail des ventes d'eau réalisées (à partir des facturations)**

### 1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau passés aux compteurs et ceux facturés aux abonnés et aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Ainsi, si le volume mis en distribution a été de **2 049 032 m<sup>3</sup>**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 650 706 m<sup>3</sup>**.

Le tableau ci-dessous détaille les volumes comptabilisés selon les catégories « ventes aux abonnés » et « ventes en gros aux collectivités » et « autres fournitures » :

Volumes d'eau vendus ou facturés (en m <sup>3</sup> )	2013	2014
<b>1 - Volumes d'eau passés aux compteurs des abonnés (relevé) m<sup>3</sup></b>	<b>1 412 000</b>	<b>1 402 170</b>
<b>2 - Volumes d'eau facturés aux abonnés m<sup>3</sup> (minimum 35p/abonnement minimum + 1,71 p TTC/m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 383 122</b>	<b>1 381 153</b>
Lors de la régularisation (suite relevé annuel) m <sup>3</sup>	1 341 605	1 340 127
Fins de comptes et compléments (en cours d'année)	41 517	41 026
<b>3 - Autres ventes sur périmètre syndicat :</b>		
Vente d'eau directe aux poteaux incendie (1,71 p TTC/m <sup>3</sup> )	699	1 934*
<b>TOTAL DES VENTES D'EAU (2+3) m<sup>3</sup></b>	<b>1 383 821</b>	<b>1 383 087</b>

\*dont 1 861m<sup>3</sup> liés aux travaux A719

	2013	2014
<b>4 - Ventes d'eau en gros aux collectivités (volumes facturés) :</b>	<b>236 955</b>	<b>267 619</b>
Dont vente d'eau directe au SIVOM Région Minière (0,425 p TTC/m <sup>3</sup> )	55 370	47 187
Dont vente d'eau par le biais du SMEA au réservoir des Manteaux (0,14 p TTC/m <sup>3</sup> )	176 655	212 834
<i>SIVOM Région Minière</i>	168 195	198 527
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	8 460	14 307
Dont vente d'eau au SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat (0,419 p TTC/m <sup>3</sup> )	4 930	6 087
Dont vente d'eau au SIVOM Vallée du Sichon (0,355 p TTC/m <sup>3</sup> )	0	1 511
<b>TOTAL DES VENTES D'EAU 2+3+4 m<sup>3</sup></b>	<b>1 620 776</b>	<b>1 650 706</b>
<b>5 ó Volumes non facturés m<sup>3</sup></b>	<b>3 954 607</b>	<b>3 054 627</b>
Eau de service	<b>231 765</b>	<b>132 524</b>
<i>Entretien poteaux incendie</i>	93 478	11 353
<i>Purges</i>	13 234	6 721
<i>Fonctionnement des usines</i>	125 053	114 450
Dégrèvements exceptionnels suite à des fuites d'eau après compteurs	28 878	21 017
Echange d'eau avec SIAEP Sioule et Morge (St Quentin/Sioule à Ebreuil, La Chapelle à St Priest d'Andelot, Les Chambons à Chouvigny) (*)	2 920	2 930
Echange d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge (St Ours)	<b>3 690 695</b>	<b>2 898 151</b>
<i>Traitement</i>	983 697	1 199 278
<i>Dilution</i>	2 706 998	2 698 873
Echange d'eau avec le SIVOM Vallée du Sichon (Bellerive-sur-Allier)	349	5
<b>TOTAL VOLUMES D'EAU COMPTABILISES 2+3+4+5 m<sup>3</sup></b>	<b>5 575 383</b>	<b>4 705 333</b>

(\*) Les échanges d'eau avec le SIAEP Sioule et Morge sont comptabilisés dans le décompte de régularisation entre Sioule et Boule et Sioule et Morge et sont déduits des sommes dues par Sioule et Boule sans facturation à Sioule et Morge.

**Les volumes vendus aux abonnés sur l'année 2014 sont de l'ordre de 1 381 153 m<sup>3</sup>.**

S'agissant de la vente en gros, le syndicat a fourni 267 619 m<sup>3</sup> d'eau, pour 51 496,82 p HT (54 329,15 p TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,160 p HT/m<sup>3</sup> (sans redevances). Cela représente 13% d'eau vendu sur les 2 049 032 m<sup>3</sup> d'eau produite ou mises en distribution.

Le tarif de vente d'eau en gros au SIVOM Région Minière par le biais du SMEA (moins de 10 ct p/m<sup>3</sup>) ne permet pas de compenser le coût de production de l'eau depuis la mise en service de l'usine de Saint-Ours. C'est pourquoi, la convention tripartite de vente en gros actuellement en vigueur a été révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de réajuster les tarifs en tenant compte de la réalité des coûts.

Les volumes d'eau dégrévés ont diminué de 27,63 % (possibilité de dégrèvement dès que le volume d'eau relevé excède le double de la consommation moyenne enregistrée au cours des trois années précédentes). La formule de dégrèvement a été appliquée à 55 abonnés demandeurs, représentant en moyenne 382 m<sup>3</sup> d'eau perdue/compteur (dégrèvement maximum à 4 456 m<sup>3</sup>).

#### 2 ó Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers :

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2014 est de **16 154**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 24 300 (population municipale INSEE année 2010).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune et par ancien canton de 2004 à 2014. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

		Nombre d'habitant/abonnement	m <sup>3</sup> consommé/abonnement/an	m <sup>3</sup> consommé /habitant/an	Litres/habitant/jour
<b>Canton de CHANTELLE</b>	<b>Moyenne</b>	<b>1,33</b>	<b>74,77</b>	<b>56,19</b>	<b>153,95</b>
	Minimum	0,89	53,38	37,43	102,54
	Maximum	1,76	97,64	105,62	289,36
<b>Canton d'EBREUIL</b>	<b>Moyenne</b>	<b>1,17</b>	<b>72,89</b>	<b>62,14</b>	<b>170,25</b>
	Minimum	0,67	43,33	43,52	122,70
	Maximum	1,38	87,64	76,05	208,36
<b>Canton d'ESCUROLLES</b>	<b>Moyenne</b>	<b>1,71</b>	<b>94,32</b>	<b>55,25</b>	<b>151,37</b>
	Minimum	1,21	77,54	50,05	141,38
	Maximum	2,18	109,25	64,15	175,76
<b>Canton de GANNAT</b>	<b>Moyenne</b>	<b>1,74</b>	<b>91,63</b>	<b>52,76</b>	<b>144,53</b>
	Minimum	1,05	54,67	37,54	102,85
	Maximum	2,00	139,00	95,45	261,51
<b>Ensemble des cantons</b>	<b>Moyenne</b>	<b>1,49</b>	<b>83,40</b>	<b>56,58</b>	<b>155,02</b>

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 56,58 m<sup>3</sup>/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat est de 1 381 153 m<sup>3</sup> pour l'année 2014. Actuellement la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 506 739 m<sup>3</sup>) suffirait à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même en tenant compte des besoins liés aux eaux de services (71 307 m<sup>3</sup> pour l'usine de St Ours (hors réseau), 43 143 m<sup>3</sup> pour l'usine de Mazerier et 18 074 m<sup>3</sup> pour le réseau). Néanmoins pour un bon fonctionnement de l'usine de St Ours (capacité nominale de 3 153 600 m<sup>3</sup>) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable du syndicat Sioule et Bouble et des syndicats voisins, la deuxième ressource de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent indispensables (évolution des consommations sur le long terme, eau de secours en cas d'incidents techniques ou de pollutions).

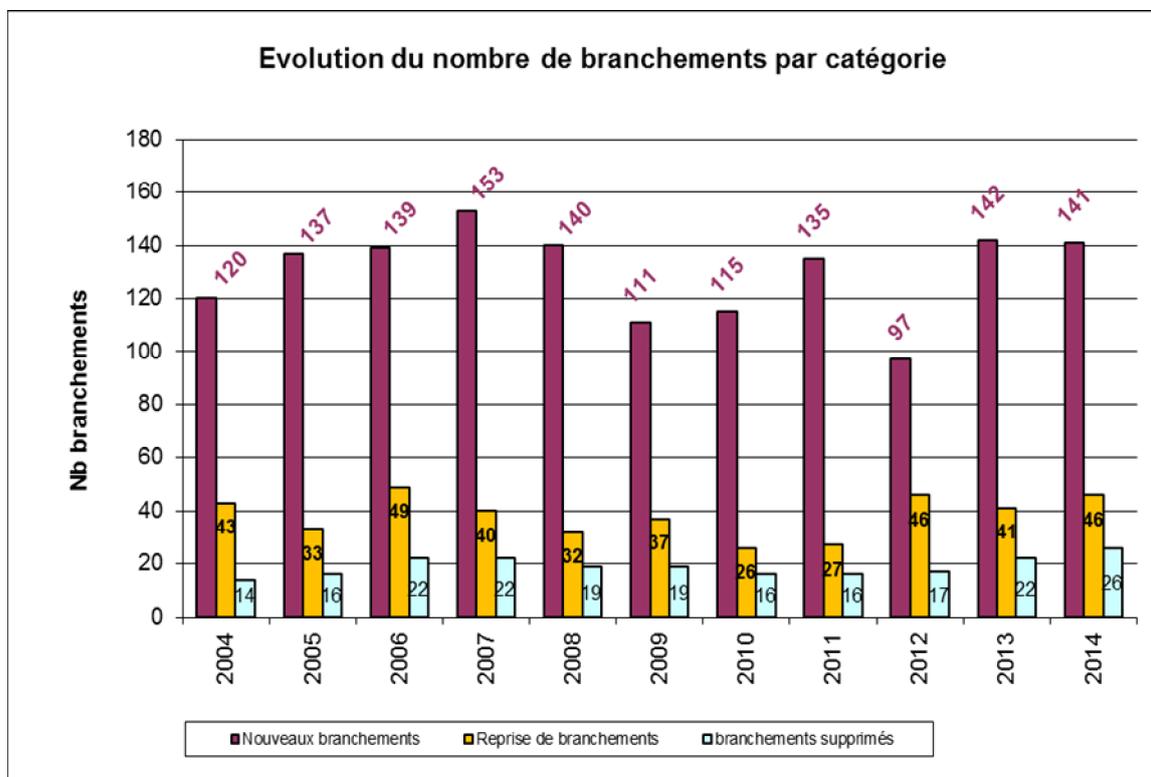
Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant : cas de Mazerier (217 habitants ; 207.06 litres/hab/jour), Monteignet sur Andelot (160 habitants ; 261.51 litres/hab/jour), Monestier (304 habitants ; 245.94 litres/hab/jour), Chouvigny (318 habitants ; 208.36 litres/hab/jour) et Target (289 habitants ; 289.36 litres/hab/jour), alors que la moyenne sur l'ensemble du syndicat est de 152.46 l/habitant/jour.

Globalement sur les 10 dernières années, il est constaté une diminution de la consommation d'eau potable sur les anciens cantons Chantelle (- 65 000 m<sup>3</sup>; -18%), d'Ebrouil (- 40 000 m<sup>3</sup>; -13%) et d'Escurolles (-70 000 m<sup>3</sup>; -21%), Par contre la consommation en eau augmente sur certaines communes de l'ancien canton de Gannat : Gannat (+ 282 900 m<sup>3</sup> ; +117%), compte tenu de la reprise de la Ville de Gannat au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **E – Les indicateurs de gestion du réseau**

### **1 ó Vie des branchements**

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur les 10 dernières années :



En 2014, le nombre de branchements neufs est de 141 et a nécessité la réalisation préalable de 119 visites et devis. Ce nombre de branchement est stable par rapport à 2013. Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont GANNAT (31), ESPINASSE-VOZELLE (14) et SAINT-PONT (13).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2014 sur 54 devis réalisés, 46 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 26 branchements ont été supprimés en 2014.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2014 est estimé à 16 154.

### **2 ó Le cas particulier des branchements au plomb**

Lors des relèves des compteurs d'eau à Gannat en 2014, un recensement des branchements en plomb a été réalisé. 13 branchements sont concernés.

4 ont déjà été remplacés dans le cadre des travaux sur la rue Notre Dame. 4 autres seront remplacés dans le cadre des travaux sur la Grande rue. Pour les autres branchements, leurs remplacements sont à programmer en 2015.

### **3 ó Renouvellement de conduites et création d'antennes**

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs...). Le syndicat est donc de plus en plus associé en amont (au niveau des études) aux projets communaux (notamment Contrat Communal d'Aménagement de Bourg), ce qui lui permet d'intégrer d'éventuels renouvellements de conduites dans sa programmation annuelle de travaux AEP.

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2014 et autres interventions en régie ou en marché	5 006 m dont 315 m en commune urbaine (Gannat) et dont 5 581 m dans les bourgs de JENZAT, SEBANNES, ESPINASSE VOZELLE, MONESTIER, ST BONNET DE ROCHEFORT (conduites en fonte, poly, PVC ou PEHD de tous diamètres) ⇒ <b>931 m en régie</b>	979 m dont 147 m en commune urbaine (Gannat) et le reste en commune rurale (Bellenaves, Cognat Lyonne, St Pont) ⇒ <b>979 m en régie</b>
Dévoisement contournement de Vichy/A719 sur deux secteurs impactés par l'emprise de l'autoroute (communes de SERBANNES ET ESPINASSE-VOZELLE).	890 m (conduites en PVC ou fonte de diamètre 150, 160, 175 et 200 mm)	
<b>TOTAL</b>	<b>5 896 m</b>	<b>979 m</b>

Une campagne de régularisation des servitudes de passage établies par le SIVOM depuis 2007 a été réalisée en 2014. En effet, suite aux nombreux programmes de travaux, des conventions ont été établies, mais elles n'ont jamais été enregistrées après des services des hypothèques. A ce jour, 16 conventions sur 17 ont été déposées et enregistrées aux hypothèques.

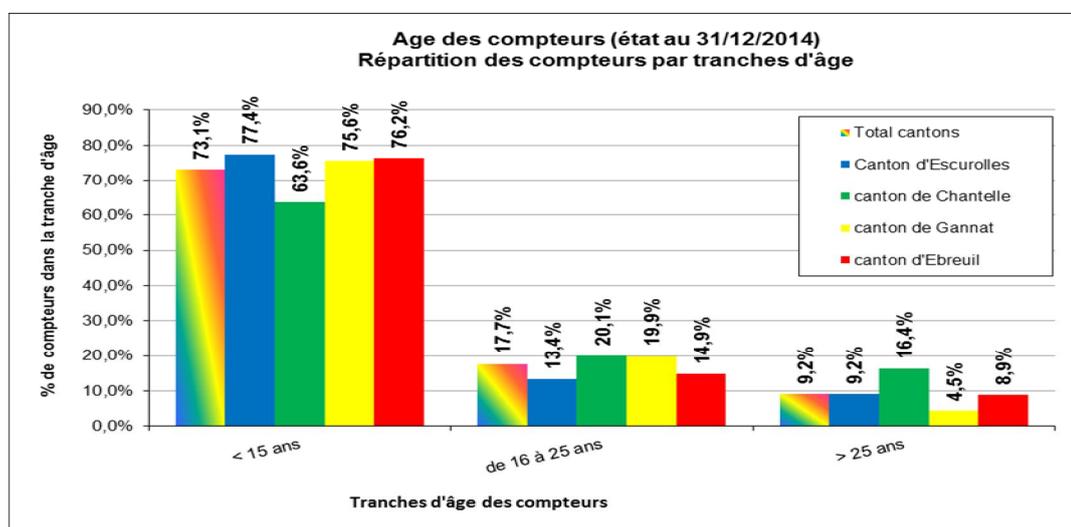
#### 4.6 Le renouvellement du parc de compteurs

La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2014, une proportion encore significative du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans, soit 26,9 %.

Les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

En plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards) identifiés lors de la relève annuelle ou d'interventions ponctuelles, des campagnes de renouvellement par ancien canton ont été mises en place ces dernières années. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2014, **1 315** compteurs ont été changés tout au long de l'année, dont 957 dans le cadre de la campagne de renouvellement (communes de SERBANNES, MONESTIER, VICQ, LE MAYET D'ECOLE, JENZAT, ST PRIEST, BEGUES, ECHASSIERE, POEZAT, NAVES, BELLENAVES). Cela représente environ 6 % du parc (Cf **Annexe 3**). Le graphe ci-après présente au 31 décembre 2014 la répartition (en pourcentage) des compteurs selon les tranches d'âge (< 15 ans, entre 16 et 25 ans, > 25 ans) par ancien canton.



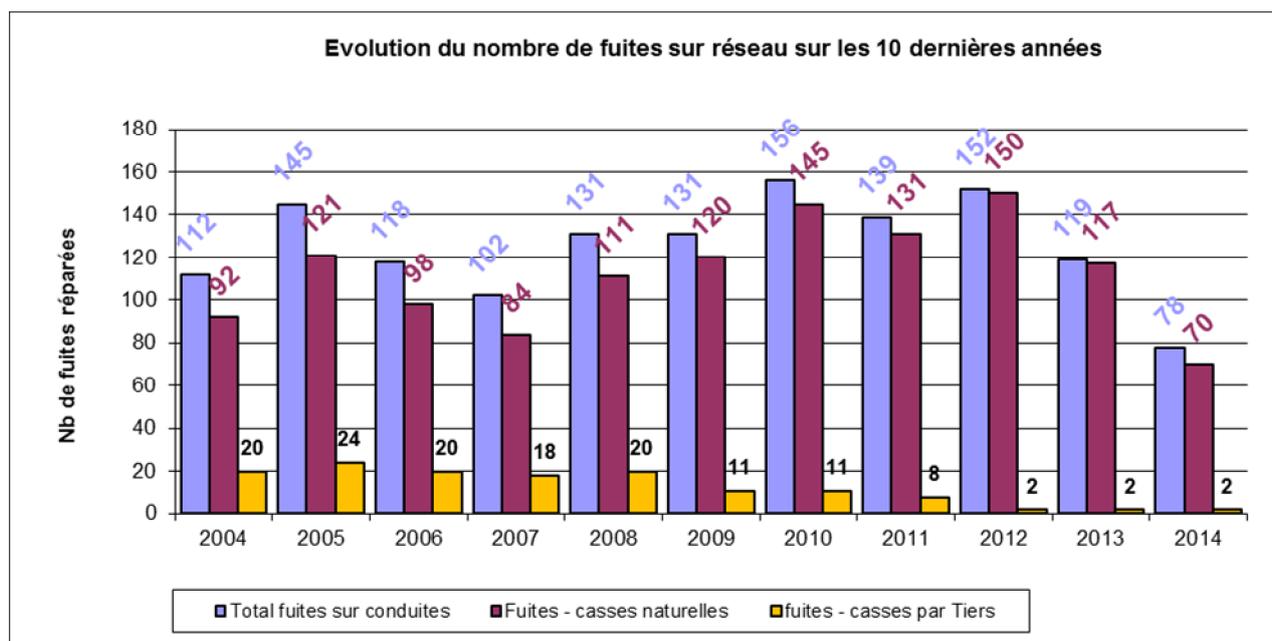
Globalement, 73,1 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (+ 2,5 points par rapport à 2013).

Les communes dont le nombre de compteur de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat, Bellenaves, Chantelle, St Bonnet de Rochefort, Espinasse-Vozelle et Ebreuil. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2015.

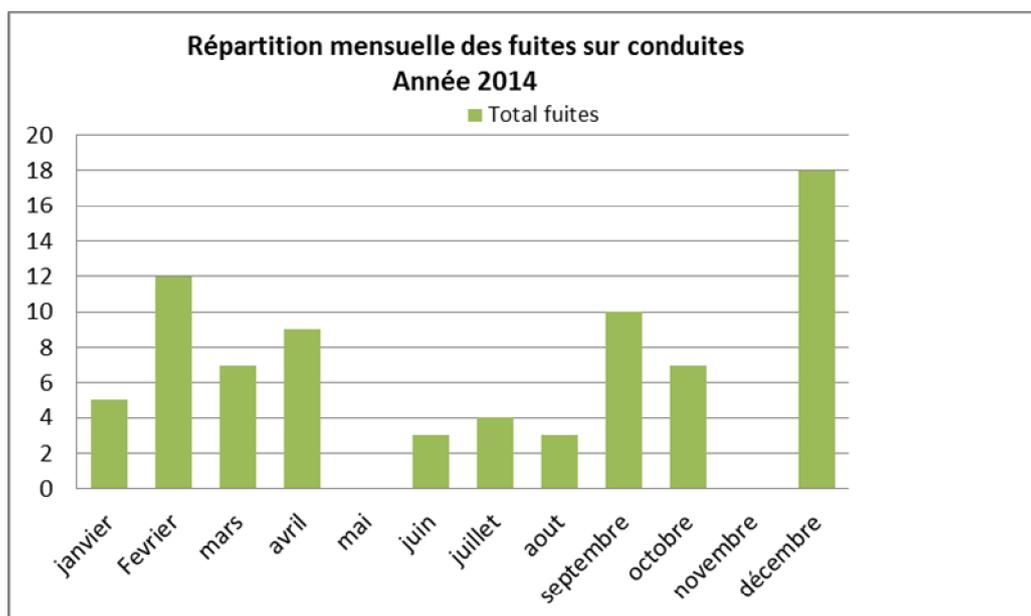
### 5 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 78, tous diamètres confondus, dont 70 casses naturelles et 8 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).

On constate que les casses par tiers ont augmenté, ce qui est le signe que les entreprises sollicitent moins le Syndicat pour demander des renseignements avant de lancer leurs travaux.



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2014 montre nettement les dégâts provoqués par le gel sur les compteurs en février 2014 (10 fuites sur le mois) et en décembre 2014 (17 fuites sur le mois). Par rapport à 2013, les autres mois ont été plus calmes avec cependant une hausse en septembre avec 10 fuites sur le mois.



Les communes où le nombre de fuites a été le plus élevé en 2014 (supérieur à 5) sont Gannat, Brout Vernet, Ebreuil, Voussac, Etroussat, Fleuriel et Monestier.

## 6 6 Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0.5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2014 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **816 766 KWh consommés pour un montant de 89 613,72 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Le ratio de KW consommé par m<sup>3</sup> mis en distribution (2 049 032 m<sup>3</sup>) est de : **0,398 KW/m<sup>3</sup>**. Le coût moyen du KW ramené au m<sup>3</sup> mis en distribution est de **0,044 € HT/m<sup>3</sup>**.

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont :

- \* l'usine de traitement de SAINT-OURS : 385 457 KWH pour 5 194 heures de fonctionnement ; le prix unitaire (PU) du kWh est de 7,144 cts € HT,
- \* la station de reprise de VEAUCE « Bel Air » : 219 957 KWH pour 3 864 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 7,607 cts € HT,
- \* la station de pompage de la Vernue à Mazerier : 172 320 KWH pour 1839 heures d'utilisation ; le prix moyen unitaire (PU) du kWh est de 6,941 cts € HT.

## 7 6 Coûts d'exploitation des usines de production

➤ la station de Saint-Ours les Roches (63) :

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m<sup>3</sup> d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée = 3 010 941 m<sup>3</sup>) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
<b>Coûts € HT</b>	<b>235 077,13</b>	<b>40 080,52</b>	<b>27 326,90</b>	<b>34 104,83</b>	<b>336 589,37</b>
<b>Coût au m<sup>3</sup> € HT eau traitée</b>	<b>0.0781</b>	<b>0.0133</b>	<b>0.0091</b>	<b>0.0113</b>	<b>0.112</b>

Le prix de revient de 1 m<sup>3</sup> d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours est d'environ 12 ct €/m<sup>3</sup>.

➤ Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)

(rappel : volume d'eau traitée sortie usine est de 251 077 m<sup>3</sup>)

	Charges réactifs	Charges utilités	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
<b>Coûts € HT</b>	<b>8 676,20</b>	<b>24 220,30</b>	<b>20 109,60</b>	<b>13 529,84</b>	<b>66 535,94</b>
<b>Coût au m<sup>3</sup> € HT eau traitée</b>	<b>0.0346</b>	<b>0.0965</b>	<b>0.0801</b>	<b>0.0539</b>	<b>0.265</b>

Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m<sup>3</sup> d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule. Il est important de rappeler que l'usine de Mazerier a été arrêtée pendant deux mois en fin d'année 2014 compte tenu des problèmes de turbidité des eaux de la Sioule.

Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) de la prise d'eau de la Vernue a été déposé en Préfecture en septembre 2013 et complété en octobre 2014 afin d'obtenir l'autorisation de prélèvements d'eau dans un bief de la Sioule. Dès l'obtention de l'arrêté préfectoral et après validation par le comité syndical, le projet de réhabilitation de l'usine de Mazerier et de la prise d'eau de la Vernue sera engagé en concertation avec les partenaires du territoire.

Pour ce qui concerne l'usine de St Ours, la création en 2014 d'une nouvelle lagune a permis de faciliter la gestion des eaux issues du lavage des filtres de GEH. La mise en place d'une passerelle et d'autres équipements a aussi amélioré l'exploitation de l'usine notamment pour le suivi et le changement des filtres GEH. Par rapport à 2013, les coûts de maintenance de l'entretien des espaces verts, du nettoyage des sols et vitres du bâtiment, les frais de télégestion et les vérifications périodiques par une entreprise agréée ont été rajoutés. Le coût de charges diverses 27 326 € est donc un peu plus élevé en 2014 (20 051 € en 2013).

## 8 ó Performances techniques du réseau

En 2014, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **83,58 %**, ce qui est plus fort qu'en 2013 (+ 5,18 points). Cette augmentation est due :

- à un meilleur suivi des réseaux avec la mise en place de compteurs de sectorisation suivi par télégestion. Ceci a permis d'identifier un tiers des fuites du deuxième semestre 2014 et ainsi réaliser les travaux de réparations nécessaires.
- aux campagnes de renouvellement des compteurs d'eau les plus âgés permettant de mieux maîtriser les volumes d'eau mis en distribution et consommés (rajeunissement du parc et comptage plus fiable).

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est de **1,22 m<sup>3</sup>/km/jour**. L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,46 m<sup>3</sup>/km/jour**. Ces deux indicateurs sont inférieurs à ceux de 2013, traduisant des pertes en eau moins importantes sur le réseau. En 2014, le comptage des prélèvements d'eau sur les poteaux incendie a permis de facturer 1 934 m<sup>3</sup> à diverses entreprises (dont 1 861 m<sup>3</sup> liés aux travaux sur l'A719). Il est important de rappeler que ces prélèvements d'eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d'un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

## 9 ó Particularité des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d'une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle des hydrants de la collectivité. Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les services Départementaux d'incendie et de Secours, avec notamment le contrôle du débit des hydrants. En 2014, 39 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 596 poteaux et 34 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l'entretien et à la réparation des hydrants. Sur 2014, 42 devis ont été demandés et ont fait l'objet de 34 interventions.

En fin d'année 2014, les conventions arrivant à échéances, ont été renouvelées. 41 communes sur 45 ont confiés en 2015 cette compétence au syndicat.

## **F – Qualité de l'eau distribuée**

En 2014, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) a réalisé 86 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 328 contrôles complémentaire dans le cadre de son autosurveillance (laboratoire spécifique basé au siège du syndicat).

## 1 ó Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2014 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 4A/5B/5C/5D**, distingue deux entités de distribution, elles-mêmes subdivisées en deux sous-unités :

- La distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau des deux unités de distribution.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : 100% de conformité.

Quant au paramètre arsenic, 1 dépassement a été relevé sur l'eau distribuée sur les réseaux Sioule et Bouble et les Brayards et le réservoir de la Serre. La qualité physicochimique est donc conforme à 98,9%.

La minéralité de l'eau, mesurée notamment à travers la dureté totale est faible (TH de 3,9 à 8,5 °F) et dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire. Cependant l'équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n'est pas atteint. Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé 4,3 à 9,4 mg/l, que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble ou le réseau Gannat (seuil réglementaire maximal de 50mg/l). Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

## 2 ó Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Les limites de qualité (présence de coliformes fécaux) ont été respectées en autocontrôle dans 97 à 100 % des prélèvements réalisés. En effet, des problèmes bactériologiques provenant de la ressource en eau de Peschadoires gérée par le SIAEP de Sioule et Morge, ont généré les dépassements sur la Serre.

Les références de qualité (coliforme totaux, flore totale) ont été parfois dépassées, notamment pour les eaux distribuées à partir de certains réservoirs (81 à 100 % de conformité). Pour pallier à cela, le Syndicat a mis en place des manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et des désinfections ponctuelles et complémentaires. La présence de deux postes permanents de chloration aux réservoirs de VEAUCE et USSEL D'ALLIER améliore notamment la qualité bactériologique de l'eau distribuée vers les communes rurales éloignées. En maintenant la rémanence du désinfectant tout au long du réseau, la chloration limite les risques de développements bactériens dans les secteurs les plus éloignés où l'âge de l'eau est plus important. Il est important de préciser que le SIVOM Sioule et Bouble a engagé des travaux sur le réservoir du Mont libre en 2014 avec de mettre en place un système de chloration dès 2015.

Pour ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 8,29 µg/l (7,9 µg/l en 2013). Aucun dépassement d'arsenic n'a été constaté en 2014 par l'auto-surveillance. Ces résultats sont encourageants et montrent une maîtrise de plus en plus fine de l'exploitation de l'usine.

## 3 ó Les mesures liées au Plan Vigipirate :

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2014. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l).

## **2 - Les Indicateurs Financiers**

### **A - Le Prix de l'eau**

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. En 2014, la tarification de l'abonnement selon les diamètres de compteurs a été maintenue au même niveau que 2013.

Un tarif unique de 35 ¢ HT (36,92 ¢ TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres 15 mm et 20 mm représentant 98 % du parc.

En 2014, le **prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau** (hors abonnement) était de **2,23 ¢ TTC**. Pour 2015, il est resté identique (toutes taxes et redevances comprises).

Ramené à une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix de l'eau est de **2,54 ¢ TTC/m<sup>3</sup>** en 2014 (2,54 ¢ TTC/m<sup>3</sup> en 2013), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du **S.M.E.A.** reste inchangée à **0,13 ¢ HT/m<sup>3</sup>**.

Concernant les redevances revenant à l'**Agence de l'Eau Loire Bretagne** :

- la taxe sur les prélèvements d'eau est restée à 0,04 ¢ HT /m<sup>3</sup> ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est abaissé à 0,240 ¢ HT/m<sup>3</sup>,
- la taxe « modernisation des réseaux de collecte » est appliquée lorsque la facture d'eau permet de recouvrer, pour le compte de la commune, la redevance d'assainissement collectif sur les m<sup>3</sup> consommés (cas de Saint-Priest d'Andelot).

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

On se reportera à l'**Annexe 6A** présentant les **tarifs appliqués** en 2014 et 2015 selon les tranches de consommation, et, à l'**Annexe 6B** pour **l'évolution du prix de l'eau** au m<sup>3</sup> depuis 2004.

Des exemples de facture-type (années 2014 et 2015) pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> sont présentés en **Annexes 7**.

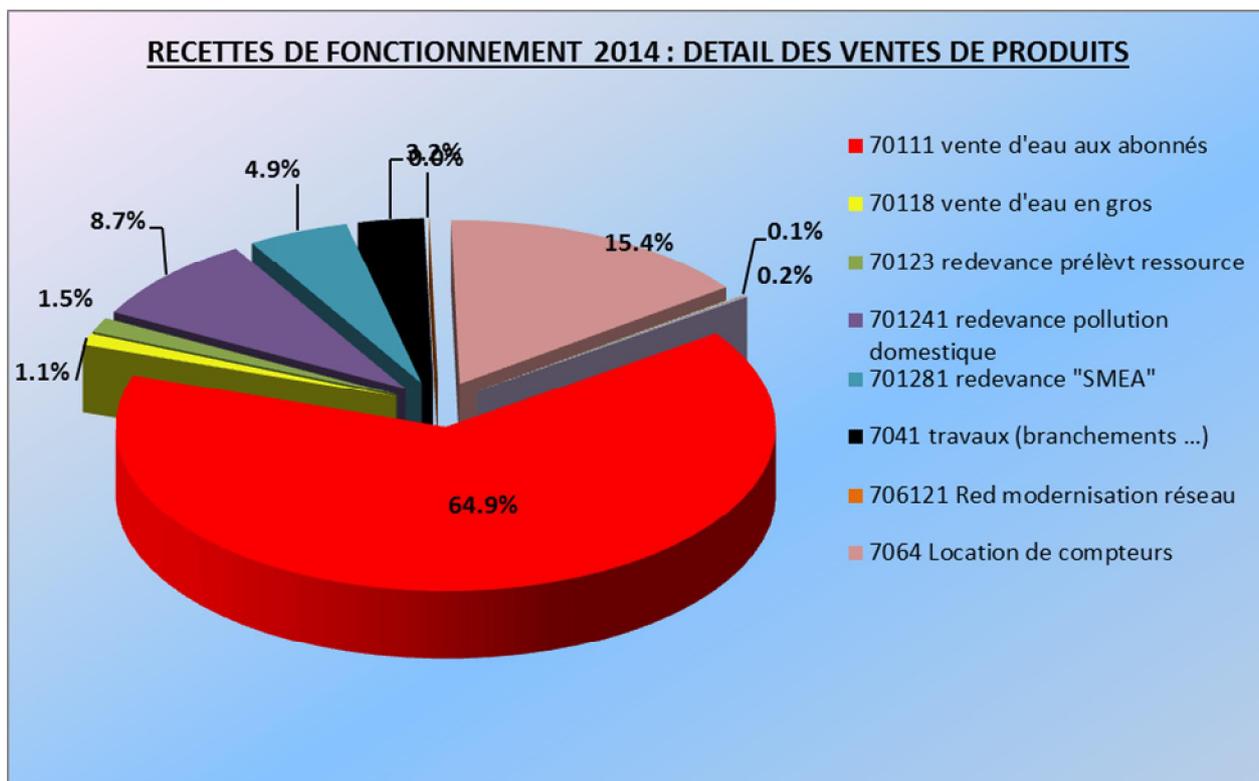
### **B - Les autres indicateurs financiers**

#### **1 ó Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement du budget principal**

Le compte administratif 2014 du budget principal, indique que les recettes de fonctionnement ont été de 3 839 009 ¢, dont **3 652 569 ¢ (95 %) vient des ventes de produits fabriqués** (article 70).

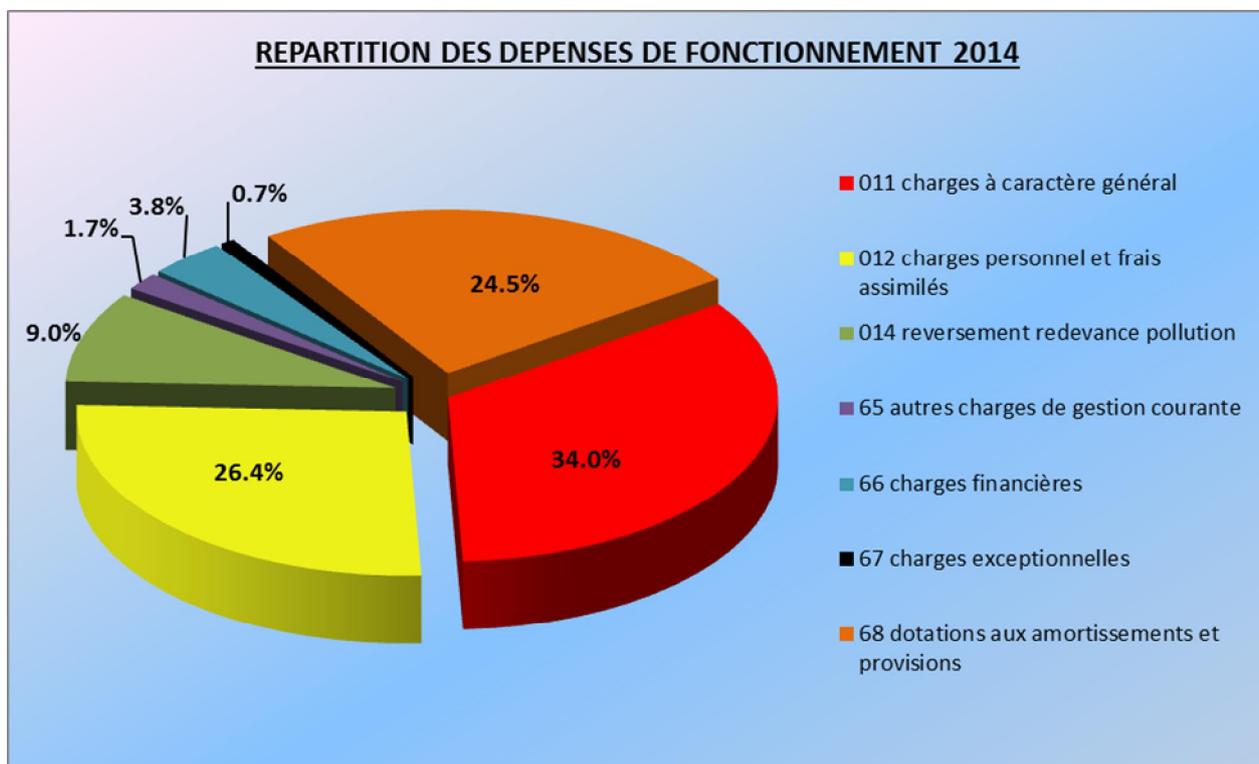
Ainsi, la vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) a légèrement diminué par rapport à 2013 avec 2 369 046 ¢ en 2014. Il en est de même pour les recettes de la part fixe d'abonnement qui ont atteint 562 440 ¢ en 2014 (562 358 ¢ en 2013).

Le graphe ci-dessous présente le détail des ventes de produits (vente d'eau aux particuliers, ventes d'eau en gros, travaux, redevancesí ).



En 2014, les **dépenses de fonctionnement** sont restées stables avec **3 608 249 €** (3 677 383 € en 2013). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2015, après reprise du déficit d'investissement est de 744 386 €.

Là aussi, la répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



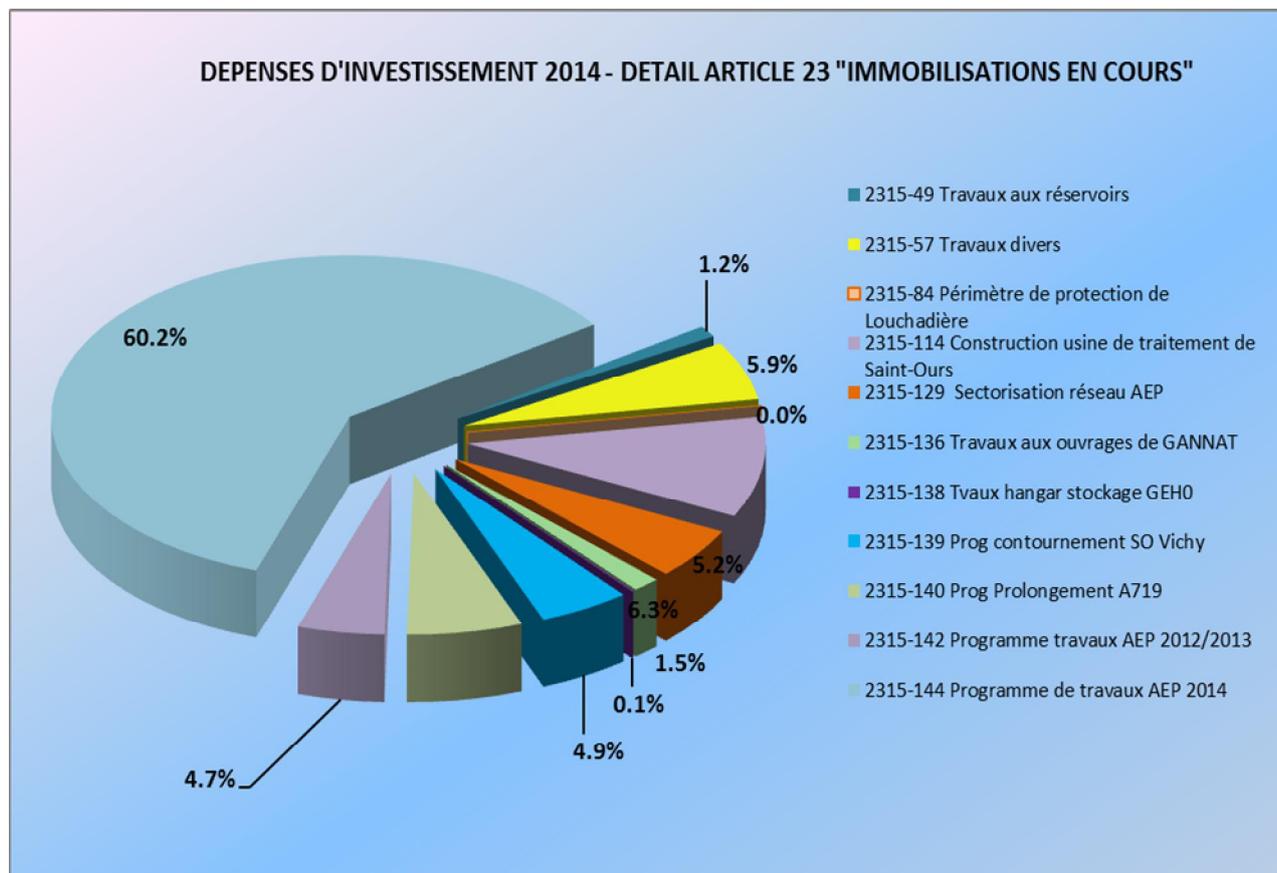
Les charges à caractère général (article 011 = 1 226 835 €) prennent une part importante dans les dépenses (34.00%). On peut notamment citer comme postes de dépenses: les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompes, etc. Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) restent stables à 951 091.00 €.

## 2 ó Les données de la section d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement sont montées de 1 666 559 € dont 1 108 472 € pour les immobilisations en cours ó article 23 (66,5 %). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

C'est le programme de travaux AEP 2014 qui représente le montant le plus important des immobilisations en cours (667 463 € HT, soit 60,2%).



Les recettes d'investissement 2014 sont de 1 095 722.00 €, compte tenu des amortissements des immobilisations (882 500,00 €). La situation nette au 31/12/2014 est donc excédentaire de 30 623 €.

### 3 - Dette et capacité de remboursement (Annexes 10A/10B) :

Le montant total des annuités d'emprunts pour l'année 2014 est de 472 443,00 € (- 5 580,00 € par rapport à 2013).

La dette en capital et le remboursement d'annuités restent importants du fait de la charge des emprunts contractés pour la construction de l'usine. En l'absence de nouvel emprunt, les annuités devraient continuer à diminuer dans les prochaines années.

### 4 ó Taux d'impayés, produits irrécouvrables et abandons de créances :

Par le calcul du taux d'impayés, il est possible de connaître le niveau de recouvrement au regard du montant total de factures émises au cours de l'année (acompte et régularisation).

Ainsi au 31/12/2014, le montant d'impayés 2013 était de 97 329 € pour un montant total facturé aux abonnés (y compris taxes et redevances) de 3 139 787 €, soit un **taux d'impayés de 3,09 %** (2,49 % en 2013).

Concernant les impayés sur factures d'eau, il est à noter que depuis avril 2013, un agent du syndicat s'occupe du suivi de ces impayés en lien avec la Trésorerie de Gannat. Cette personne suit les règlements des factures sur rôles, et, relance les abonnés négligeants.

Cette nouvelle procédure en soutien des services de la Trésorerie de Gannat s'avère fructueuse puisque au 31/12/2014 ce sont 29 586 euros TTC qui ont été encaissés grâce à ces relances. Il est important de souligner que la 1<sup>ère</sup> relance a permis de recueillir 31% d'une partie des paiements et que la 2<sup>ème</sup> relance, 45% d'une partie des paiements.

En 2014, le syndicat a comptabilisé un montant de 13 932,17 € TTC de produits irrécouvrables aux termes des procédures de recouvrement menées par le M. le Percepteur de Gannat.

Le syndicat n'a pas réalisé d'abandons de créances à caractère social tel que défini dans la liste des indicateurs de performances.

## **C – Principales dépenses d'investissement et de fonctionnement**

Il s'agit des dépenses payées au cours de l'exercice 2014, présentées dans le tableau ci-après.

### 1 ó Programmes d'investissement :

↳ <b><u>Construction de la usine de traitement de l'eau de Louchadière</u></b>	111 561.00 € HT
dont 70 000.00€ lié au solde d'investissement du protocole transactionnel.	
↳ <b><u>Sectorisation des réseaux AEP</u></b>	
- Achat de matériel	57 135.00 € HT
- Paramétrage des installations	17 400.00 € HT
↳ <b><u>Divers travaux aux bâtiments techniques</u></b>	12 750.00 € HT
↳ <b><u>Travaux divers de terrassement</u></b>	65 700.00 € HT
↳ <b><u>Travaux AEP neufs (marchés de travaux)</u></b>	
* Programme de travaux 2014	667 460.00 € HT
* Dévoiement de conduites AEP (A719/CSO Vichy)	124 165.00 € HT
↳ <b><u>Travaux divers aux réservoirs de GANNAT</u></b>	16 500.00 € HT
↳ <b><u>Acquisition de matériels</u></b>	
* Achat de compteurs d'eau pour renouvellement	48 000.00 € HT
* Matériel industriel divers	4 900.00 € HT
* Matériel pour analyse eau	3 200.00 € HT
* Renouvellement de matériel informatique	9 300.00 € HT
	<i>Dont appareils de relève 5 300.00 € HT</i>
↳ <b><u>Acquisitions de véhicules et engins de chantier</u></b>	
* Quatre véhicules (UGAP)	51 100.00 € HT

### 2 ó Dépenses de fonctionnement récurrentes (marchés) :

↳ <b><u>Nettoyage annuel des réservoirs</u></b>	
* Nettoyage extérieur sites Allier et puy de Dôme (tonte, désherbage í )	19 346.00 € HT
* Nettoyage intérieur (désinfection annuelle des cuves)	11 875.90 € HT
↳ <b><u>Petits travaux de réfection de voirie</u></b>	7 800.00 € HT

### 3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 45 communes en 2014

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable			
		Unité	Valeur
<b>Qualité de Service à l'Usager</b>			
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques	%	100,00
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique	%	98,83
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	5,08
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	%	100,00
P155.1	Taux de réclamations	Nbre/milliers d'abonnés	1,36
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	heures	24
<b>Gestion financière et Patrimoniale</b>			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	85,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nbr	24 288
D102.0	Prix T.T.C. du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€	2,54
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	13,59
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	3,10
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	%	0,44
<b>Performances environnementales</b>			
P104.3	Rendement du réseau	%	83,58
P105.3	Indice des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	1,46
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	1,22
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau	%	
	SIVOM S & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)	%	80
	SIVOM S & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)	%	50
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)	%	NC

### 4 – Informations diverses

#### 1. Passation de marchés publics

En 2014, certains marchés ont été lancés :

- Pour 3 années, Entretien des extérieurs des réservoirs de l'Allier,
- Pour 4 années, Entretien des extérieurs des réservoirs du Puy de Dôme,
- Le Syndicat a fait appel à l'UGAP pour l'achat de quatre véhicules utilitaires légers,
- Le programme de travaux AEP 2014 a été signé avec l'entreprise ROUX d'Issoire.

Pour plus de détail, se reporter à l'Annexe 8 présentant la liste des marchés conclus en 2014 (récapitulatif publié sur centre.officielle.com en mars 2015).

#### 2. Urbanisme

Le SIVOM Sioule et Bouble a instruit en 2014, 80 demandes de permis de construire et 146 demandes de certificat d'urbanisme. Les avis concernant l'eau potable et l'assainissement ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

### 3. Mise en place d'actions hygiène et sécurité

En 2014 un groupe de travail composé de certains agents du SIVOM Sioule et Bouble a été mis en place afin d'élaborer un plan d'actions hygiène et sécurité en concertation avec l'agent de prévention (anciennement ACMO). Au 31 décembre 2014, sur les 98 actions « hygiène et sécurité » recensées, 70% ont été engagées et 16% ont été terminées. Des blocs de secours ont été mis en place et des gardes de corps au niveau de certains réservoirs sont en cours d'installation.

### 4. Réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des Commissions

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **cinq fois** en 2014 : le 25 février (vote des comptes administratifs et de gestion 2013), le 30 avril (élections du Président, des Vice-Présidents et des membres aux différentes commissions et instances), le 25 Juin (vote du Budget supplémentaire 2014), le 13 novembre (débat d'orientation budgétaire) et le 9 décembre (vote du budget primitif 2015),
- Le Bureau syndical s'est réuni **deux fois** en 2014 : le 25 juin et le 13 novembre,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **une fois** en 2014 afin d'attribuer le marché de travaux,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), elle s'est réunie : le 11 juin pour la présentation du rapport annuel 2013,
- Le Comité syndical a aussi participé à une visite de la Galerie de Louchadière et de l'usine d'eau potable de St Ours les Roches le 25 juin 2014.

### 5. Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Vichy

Afin de présenter les activités du syndicat, d'aborder l'avancement des dossiers en cours et discuter des projets à venir (mise en enquête publique de la DUP de Vernue et réhabilitation de l'usine de Mazerier), une visite du siège du syndicat a été réalisée le 18 décembre 2014 par Monsieur le Sous-Préfet de Vichy en présence de Monsieur le Président Gérard LAPLANCHE et des Vice-Présidents, Véronique POUZADOUX, Jean Pierre MOULIN et Bernard BRUN.

### 6. Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier depuis 2011 à l'association humanitaire « Vivre en brousse », basée à Paugnat (63410). Cette association porte des projets d'amélioration de la desserte en eau potable dans des villages ruraux du Sénégal.

Pour 2014 le Comité Syndical a renouvelé la contribution financière du syndicat à cette association pour un montant de 2 500 €.

## **III - Le service public de l'assainissement**

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble donne la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option n° 1** : « *compétence optionnelle et totale dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'assainissement et ouvrages d'épuration collectifs* »,
- **Option n° 2** : « *compétence optionnelle dans le domaine de l'assainissement non collectif* ».

### **1 - Indicateurs techniques et financiers**

#### **A - L'assainissement collectif (A.C.)**

La commune de **Saint-Priest d'Andelot** est actuellement la seule commune à avoir opté pour le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 1).

Les modalités d'exploitation de l'assainissement collectif de cette commune sont décrites dans une convention établie en 2002 entre la commune et le SIVOM. Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2014, la commune a souhaité la renouveler pour 13 ans à partir le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une durée de 13 ans.

**L'activité du SIVOM pour la commune de St Priest concerne l'exploitation de 1973 m linéaire de réseaux séparatifs, 430 m de conduites de refoulement, deux postes de refoulement et une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 130 équivalent-habitants mise en service le 1er novembre 2012.**

Un agent chargé de la surveillance des installations et du relevé des indicateurs de fonctionnement se rend sur place au moins une fois par semaine. Il suit, dans des tableaux de bord spécifiques, l'évolution des paramètres d'exploitation (notamment la charge hydraulique à l'entrée de la station). Les mesures mises en place par le SIVOM, pour réaliser un entretien régulier et fréquent, visent à limiter l'encrassement des ouvrages.

Un rapport d'activité est rédigé annuellement et transmis en mairie afin de présenter les résultats du suivi d'exploitation et faire le point sur les événements ou problèmes rencontrés.

Les ouvrages d'assainissement de la commune de St Priest d'Andelot sont en état satisfaisant. Ceci est validé par les résultats de l'autosurveillance de la STEP réalisée le 1<sup>er</sup> octobre 2014 par le BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) qui démontrent un **respect de toutes les exigences épuratoires réglementaires**.

Concernant les coûts d'exploitation 2014: les dépenses s'élèvent à 4 587,00 € HT et les recettes à 4 339 € HT. Le bilan comptable du budget annexe de l'assainissement collectif, fait donc apparaître un déficit de clôture de 247,00 € HT. Ce déficit ajouté au report de l'année antérieure, fait apparaître un résultat excédentaire du fonctionnement de 6 069 € HT.

## **B – Le Service public de l’assainissement non collectif (SPANC)**

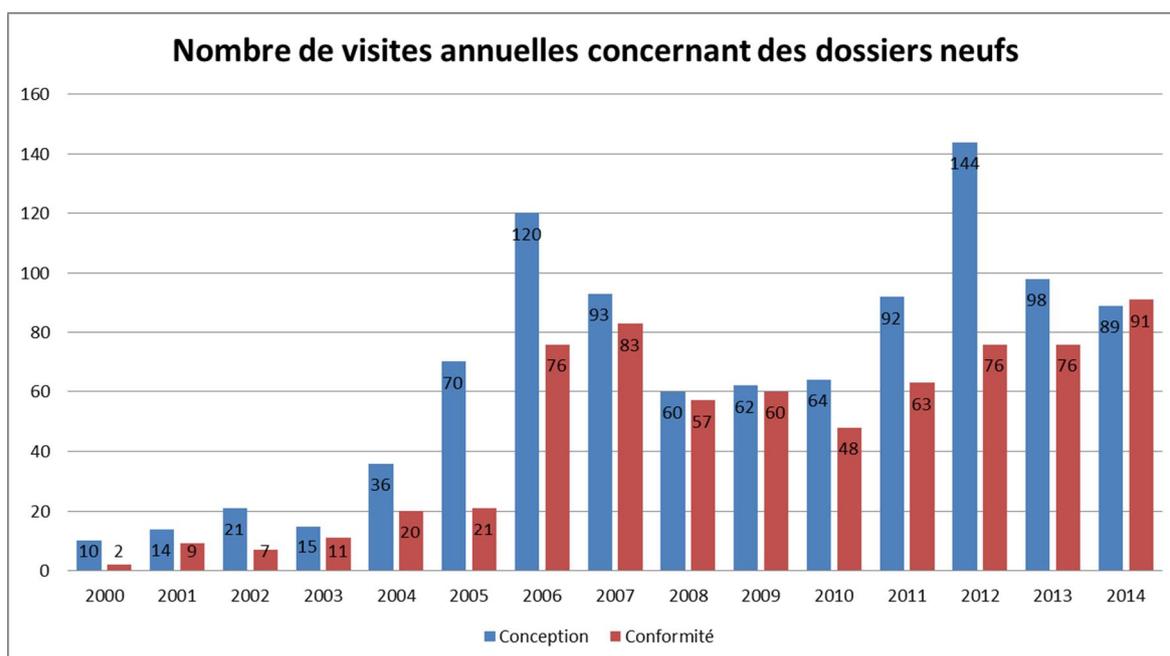
42 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Boule (option 2).

### *1. Le contrôle des installations neuves et réhabilitées*

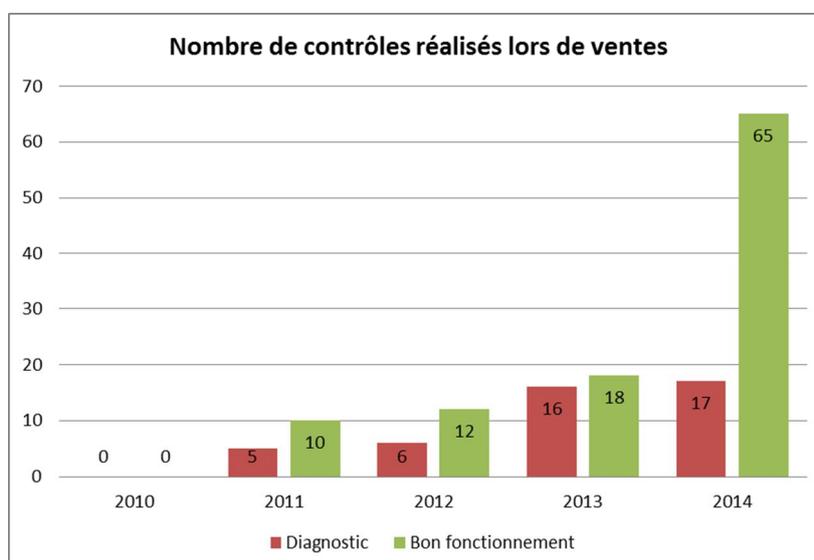
En 2014, **94 nouveaux dossiers ont été déposés** pour l’installation d’un dispositif d’assainissement non collectif neuf ou réhabilité. Le nombre de demandes déposées en 2014 pour la mise en place d’un dispositif d’assainissement non collectif est légèrement inférieur à 2013 (107 en 2013).

Suite à ces demandes, **89 contrôles de conception/implantation** ont été réalisés, ainsi que **91 contrôles de conformité** des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Le travail d’information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d’obtenir un taux de **conformité des installations neuves ou réhabilitées proches de 100 %**.



Des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés au cas par cas, notamment pour établir un avis de conformité en cas de cession/vente immobilière. En 2014, 17 contrôles diagnostics et 65 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. On constate une hausse des demandes de contrôle de bon fonctionnement. Cette hausse est due au délai de validité de 3 ans du contrôle diagnostic dans le cas de ventes. En effet un nombre important de diagnostics réalisés sur les années 2010-2012 ne sont plus valables en 2014.



## 2. Bilan du parc d'installation du SPANC

**5 466 contrôles d'ANC ont été réalisés depuis la création du SPANC** sur un parc estimé à 5 500 installations.

On compte **768 installations conformes** d'après la réglementation en vigueur. 516 de ces installations sont issues de dossiers « neufs ou réhabilités » instruits par le SIVOM.

**Le taux d'installations conformes est de 14 %** au regard des dispositifs diagnostiqués. Néanmoins, il est considéré que **28,7%** des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

	Installations conformes	Installations non conformes n'ayant pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement	Installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement
Nb d'installation	768	799	3899
Pourcentage	14.0	14.7	71.3

## 3. Le bilan comptable du service

Les tarifs 2014, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (92,30 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (80,12 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 62,56 € HT (66,94 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (82,15 € TTC)

Le SPANC bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE à hauteur de 50 % pour chaque dossier ANC « neuf ou réhabilité » instruit (avis sur projet et avis de conformité). Pour les contrôles réalisés en 2014, le SPANC devrait percevoir en 2015, 6 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les comptes 2014 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 26 480 €, pour une dépense globale de 7 056 €.

La situation nette au 31/10/2014 est de + 76 114 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 56 700,00 € HT.

## 2 – Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement – Année 2014

Pour l'assainissement collectif (uniquement commune de Saint-Priest d'Andelot)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
<b>Qualité de Service à l'Usager</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	91,04
<b>Gestion financière et Patrimoniale</b>			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	125
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	40
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
<b>Performances environnementales</b>			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluent industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	0

Pour l'assainissement non collectif (42 communes rattachées au SPANC en 2014)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
<b>Qualité de Service à l'Usager</b>			
<b>Gestion financière et Patrimoniale</b>			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	13 750
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	50
<b>Performances environnementales</b>			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	14,05

L'indicateur P302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné :

- la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération,
- l'absence de mise en œuvre du diagnostic du bon fonctionnement et d'entretien des installations.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs existants diagnostiqués **avec la nouvelle réglementation**), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## IV- Conclusions et perspectives

Les activités du SIVOM Sioule et Boule ont été soutenues durant l'année 2014. Que ce soit pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif, une équipe de professionnels a assuré le service public auprès des usagers et s'est investi pleinement dans ses missions. La formation professionnelle est favorisée pour s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires, et, développer les savoir-faire.

Les principaux dossiers engagés ou réalisés en 2014 sont :

- La finalisation des travaux de création de l'usine de Saint-Ours les Roche : le protocole transactionnel, signé entre le titulaire du marché « process » DEGREMONT France Assainissement (DFA) et le SIVOM Sioule et Boule en septembre 2013, a permis de réaliser les travaux complémentaires comprenant notamment la création d'une lagune de décantation des eaux de lavage de l'usine.
- L'avancement de la procédure de mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau de la Vernue :
  - les accords d'échanges fonciers ont été établis avec les propriétaires du périmètre de protection immédiat et les propriétaires limitrophes,
  - une seule parcelle reste à acquérir par le SIVOM Sioule et Boule pour être propriétaire du périmètre de protection immédiat (acquisition effective depuis début 2015),
  - les travaux nécessaires au rétablissement de la continuité d'accès des voiries communales ont été réalisés début 2014,
  - un dossier d'utilité publique, complémentaire à celui de septembre 2013, a été déposé en octobre 2014 auprès des services de l'Etat. L'enquête publique sera lancée courant 2015 et permettra, dès l'obtention de l'arrêté préfectoral, d'engager les travaux de réhabilitation sur la prise d'eau et l'usine de Mazerier.
- Un programme de travaux de renouvellement de certains réseaux d'eau potable a été établi et réalisé à partir des opportunités d'aménagement des collectivités. La mise en place d'une sectorisation des réseaux en 2014 avec un suivi par télégestion a permis de cibler des fuites et de réaliser des travaux de réparations. Les campagnes de changements des compteurs les plus âgés ont significativement amélioré la quantification des volumes d'eau consommés.
- Les travaux de déplacement de conduites d'eau potable en lien avec le contournement de Vichy (projet autoroutier d'APRR) ont nécessité les dévoiements de conduites d'eau potable durant l'année 2014.
- Une campagne de régularisation des servitudes de passage établies depuis 2007 a été menée en 2014 et mérite d'être prolongée pour les servitudes antérieures.
- La mise en place d'un plan d'actions hygiène et sécurité a permis d'engager en 2014 des améliorations notamment sur l'exploitation du réseau d'eau potable. Des gardes corps ont été mis en place au niveau de certains réservoirs. Bien entendu, ce plan d'actions mérite d'être poursuivi en 2015 et renforcé avec la mise en place d'un document unique.

Le Syndicat est de plus en plus confronté à des litiges avec des particuliers concernant l'emprise foncière des conduites d'eau, la plupart n'ayant pas de servitude administrative dûment enregistrée au Service des Hypothèques. Un important programme de régularisation administrative des conduites principales d'adduction est à mettre en place, notamment celles en partie doublées entre les Brayards et la Serre dans le Puy de Dôme.

L'intégration de la commune de Brugheas, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, nécessite une mobilisation particulière des agents du SIVOM Sioule et Bouble que ce soit d'un point de vue administratif et financier (mise en place de nouveaux contrats, mutation des abonnés, intégration des données au logiciel de facturation) ou d'un point de vue technique (connaissance des ouvrages et réseaux, modification et mise à jour de la télégestion).

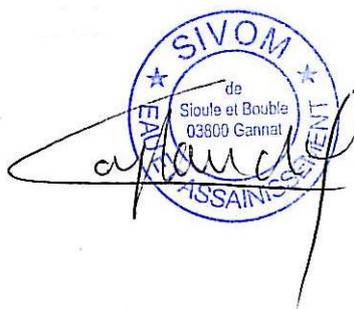
L'amélioration de la communication auprès des usagers fait aussi partie des priorités d'actions pour le début de l'année 2015. En effet, pour faciliter et simplifier l'accès au siège du syndicat, la porte d'entrée principale est déplacée côté cour. Par ailleurs, le site internet du SIVOM Sioule et Bouble va être modifié pour être plus fonctionnel, avec notamment la possibilité de payer en ligne, de déclarer l'index de son compteur et signaler un changement de situation.

Pour 2015, certains dossiers sont à poursuivre et d'autres sont à développer en concertation avec l'ensemble des élus du syndicat et des partenaires du territoire. Avec la réforme des collectivités territoriales et l'évolution des compétences des communes et des EPCI, des restructurations sont probables. Une réflexion est à engager dès à présent afin de préciser, à terme, le rôle et le devenir du syndicat.



Fait à Gannat, le jeudi 21 mai 2015

Le Président  
Gérard LAPLANCHE



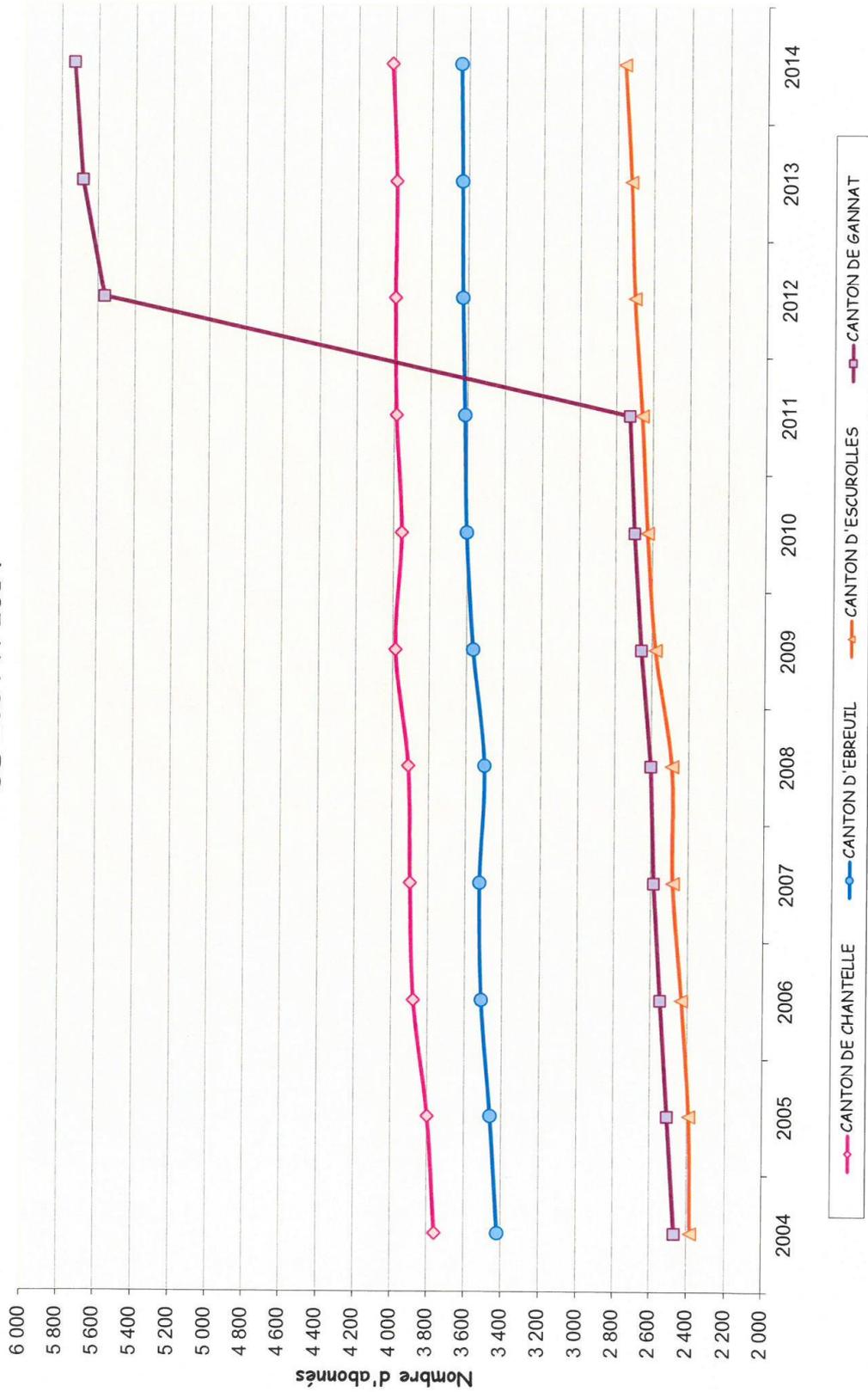
# *Les annexes*

	<b>Page</b>
<b><u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune et canton de 2004 à 2014 (tableau + graphe)</b>	<b>2</b>
<b><u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2004 à 2014 (tableau + graphe)</b>	<b>4</b>
<b><u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs (bilan au 31/12/2014)</b>	<b>6</b>
<b><u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2014 de l'ARS de l'Allier</b>	
➤ <b>4A - Qualité de l'eau distribuée - réseau Sioule et Bouble</b>	<b>7</b>
➤ <b>4B - Qualité de l'eau distribuée - réseau GANNAT Ville</b>	<b>8</b>
➤ <b>4C - Détails des non-conformités</b>	<b>9</b>
➤ <b>4D - Conclusion du rapport annuel</b>	<b>10</b>
<b><u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2014</b>	<b>12</b>
<b><u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble</b>	<b>18</b>
➤ <b>6A - Comparaison des prix entre 2014 et 2015</b>	
➤ <b>6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2004</b>	<b>19</b>
<b><u>Annexe 7</u> : Exemples de factures-type pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> années 2014 et 2015</b>	<b>20</b>
<b><u>Annexe 8</u> : Liste des marchés conclus en 2014</b>	<b>23</b>
<b><u>Annexe 9</u> : SPANC</b>	
➤ <b>9A - Périmètre de compétence du SPANC</b>	<b>25</b>
➤ <b>9B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif</b>	<b>26</b>
➤ <b>9C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2014</b>	<b>28</b>
<b><u>Annexe 10</u> : Etat de la dette et remboursement des annuités d'emprunt</b>	<b>29</b>
<b><u>Annexe 11</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2014</b>	<b>30</b>
<b><u>Annexe 12</u> : Etat du personnel du SIVOM au 31/12/2014</b>	<b>31</b>

## EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2004 A 2014

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>CANTON DE CHANTELLE</b>	<b>3 759</b>	<b>3 800</b>	<b>3 879</b>	<b>3 900</b>	<b>3 913</b>	<b>3 986</b>	<b>3 956</b>	<b>3 988</b>	<b>3 996</b>	<b>3 992</b>	<b>4 018</b>
BARBERIER	74	79	82	81	83	84	84	84	86	87	86
CHANTELLE	637	648	661	658	674	700	688	698	708	699	706
CHAREIL-CINTRAT	220	220	226	234	236	240	232	236	237	232	235
CHARROUX	335	336	344	344	344	347	345	347	346	348	349
CHEZELLE	147	147	149	150	147	147	149	149	150	149	150
DENEUILLE	86	88	86	89	89	89	88	88	89	89	89
ETROUSSAT	374	370	384	384	386	394	390	395	391	395	402
FLEURIEL	262	262	268	272	274	280	277	278	275	274	276
FOURILLES	129	131	131	132	135	138	135	134	135	135	133
MONESTIER	287	288	296	298	292	293	298	300	298	300	304
ST GERMAIN-DE-SALLES	278	280	284	285	285	290	290	292	290	291	291
TARGET	272	277	283	287	281	288	281	287	288	288	289
TAXAT-SENAT	124	126	127	129	129	133	131	131	131	131	132
USSEL-D'ALLIER	127	133	133	133	133	136	137	137	138	138	138
VOUSSAC	407	415	425	424	425	427	431	432	434	436	438
<b>CANTON D'EBREUIL</b>	<b>3 420</b>	<b>3 460</b>	<b>3 511</b>	<b>3 523</b>	<b>3 500</b>	<b>3 565</b>	<b>3 603</b>	<b>3 615</b>	<b>3 629</b>	<b>3 634</b>	<b>3 643</b>
BELLENAVES	757	757	781	778	774	788	802	808	808	811	812
CHOUVIGNY	313	310	315	315	314	315	317	319	319	319	318
COUTANSOUZE	131	137	137	138	134	137	140	138	140	140	139
EBREUIL - LE MERCUROL	844	865	879	887	892	907	917	917	922	926	934
ECHASSIERES	315	322	329	334	325	340	337	341	341	338	341
LALIZOLLE	307	318	318	318	312	316	321	324	326	323	323
NADES	136	138	136	136	135	134	135	134	135	135	137
NAVES	124	118	118	117	117	121	121	122	122	123	122
SUSSAT	117	119	119	121	117	122	122	122	123	123	123
VALIGNAT	65	63	65	66	66	65	67	67	68	68	67
VEAUCE	59	56	59	59	58	60	60	60	61	61	61
VICQ	252	257	255	254	256	260	264	263	264	267	266
<b>CANTON D'ESCUROLLES</b>	<b>2 383</b>	<b>2 392</b>	<b>2 434</b>	<b>2 483</b>	<b>2 491</b>	<b>2 582</b>	<b>2 628</b>	<b>2 660</b>	<b>2 703</b>	<b>2 725</b>	<b>2 763</b>
BROUT-VERNET	647	654	668	674	666	689	708	710	718	721	727
COGNAT-LYONNE	319	321	324	327	328	337	338	344	353	354	357
ESCUROLLES	359	356	361	364	357	380	389	395	404	407	416
ESPINASSE-VOZELLE	404	404	409	428	439	445	450	459	464	472	483
SERBANNES	372	371	379	387	395	414	422	425	435	437	441
ST PONT	282	286	293	303	306	317	321	327	329	334	339
<b>CANTON DE GANNAT</b>	<b>2 466</b>	<b>2 507</b>	<b>2 547</b>	<b>2 585</b>	<b>2 603</b>	<b>2 658</b>	<b>2 698</b>	<b>2 727</b>	<b>5 563</b>	<b>5 682</b>	<b>5 730</b>
BEGUES	170	175	177	176	179	183	188	188	190	192	193
BIOZAT	376	378	388	400	407	412	420	427	431	445	453
CHARMES	176	176	175	181	185	188	194	196	201	207	207
GANNAT	113	115	120	122	125	130	132	133	2 941	3 025	3 047
JENZAT	323	334	339	342	343	344	351	351	354	351	355
MAYET-D'ECOLE	167	173	175	181	178	185	186	190	190	191	191
MAZERIER	197	198	199	204	206	207	208	208	209	213	217
MONTEIGNET	149	147	153	153	148	156	157	161	161	159	160
POEZAT	69	71	73	75	80	85	86	86	91	95	97
SAULZET	187	192	196	198	199	202	205	210	211	217	219
ST BONNET-DE-RFT	426	430	431	430	430	441	445	450	455	460	463
ST PRIEST-D'ANDELOT	113	118	121	123	123	125	126	127	129	127	128
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 028</b>	<b>12 159</b>	<b>12 371</b>	<b>12 491</b>	<b>12 507</b>	<b>12 791</b>	<b>12 885</b>	<b>12 990</b>	<b>15 891</b>	<b>16 033</b>	<b>16 154</b>

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS PAR ANCIENS CANTONS DE 2004 A 2014

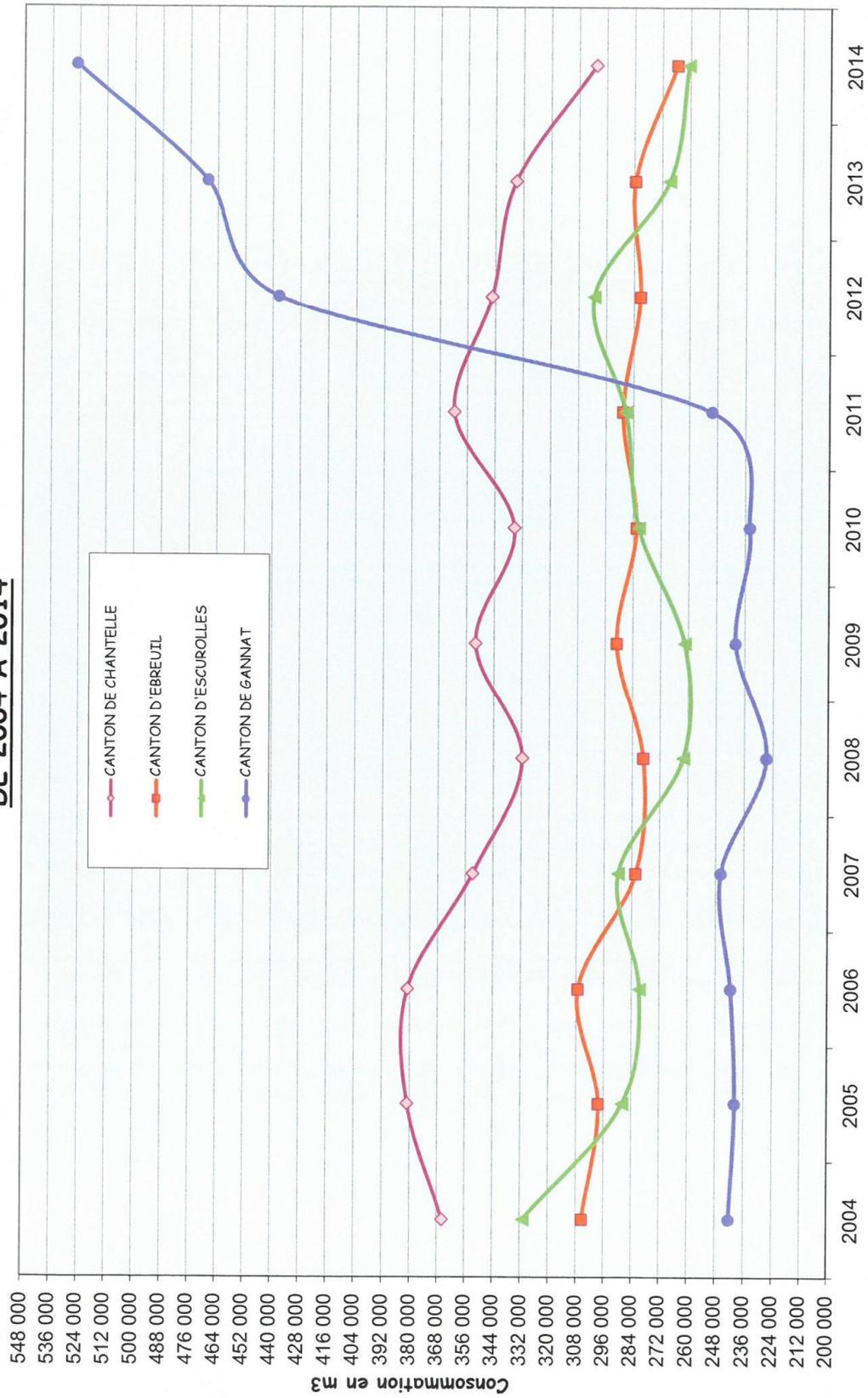


**EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE  
DE 2004 A 2014**

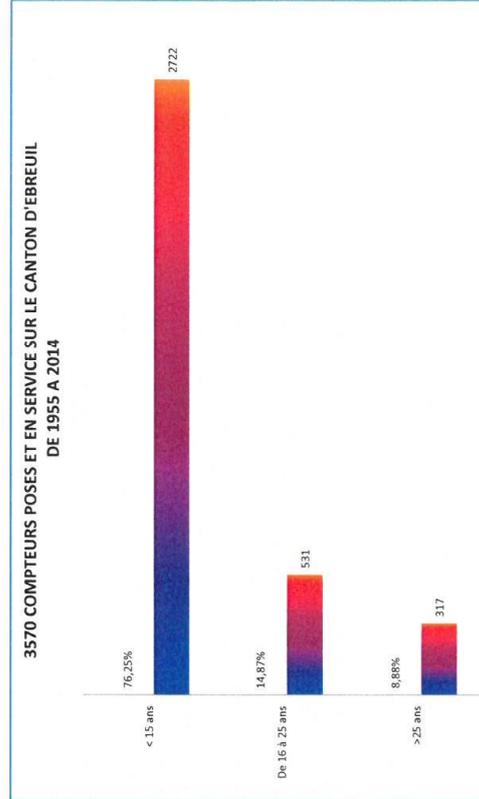
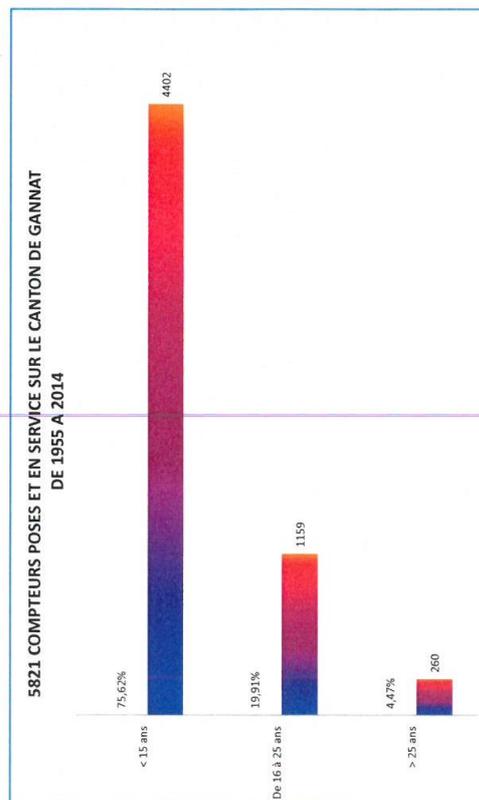
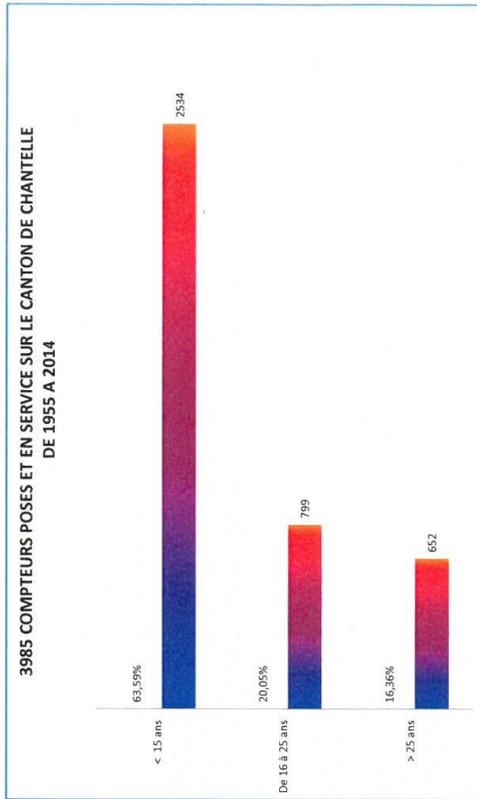
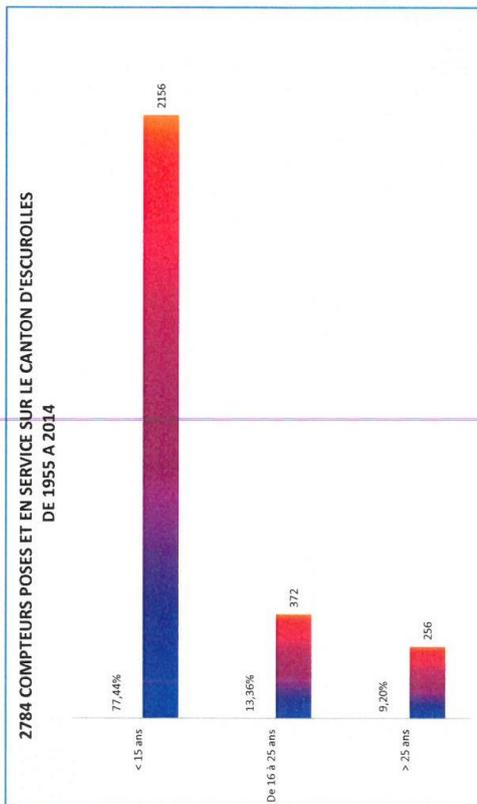
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>CANTON DE CHANTELLE</b>	<b>365 787</b>	<b>381 204</b>	<b>381 111</b>	<b>352 877</b>	<b>331 658</b>	<b>351 970</b>	<b>335 372</b>	<b>361 572</b>	<b>345 315</b>	<b>335 040</b>	<b>300 407</b>
BARBERIER	6 682	7 339	7 331	6 518	8 598	7 711	8 005	7 252	8 029	6 991	6 649
CHANTELLE	59 068	63 959	59 624	57 170	50 698	59 749	56 512	62 518	61 013	50 647	51 715
CHAREIL-CINTRAT	20 105	20 680	18 607	19 242	19 796	19 867	20 603	19 013	20 109	17 851	19 379
CHARROUX	20 915	21 492	20 575	20 478	20 399	20 993	16 880	21 679	18 602	21 853	17 394
CHEZELLE	12 348	11 744	12 220	11 960	11 993	12 779	10 977	11 611	11 046	11 832	10 426
DENEUILLE	8 971	9 132	8 271	8 813	9 406	11 030	6 850	7 357	8 190	6 525	6 594
ETROUSSAT	38 044	39 221	38 934	37 965	33 866	34 115	34 141	34 038	34 011	27 122	26 982
FLEURIEL	27 295	33 093	27 125	27 174	26 314	29 765	27 152	33 498	29 482	26 678	24 793
FOURILLES	8 441	8 300	9 265	9 163	8 842	8 877	8 872	8 156	10 144	8 069	7 860
MONESTIER	30 084	35 872	34 559	30 871	26 317	27 661	27 029	32 499	24 952	31 061	24 417
ST GERMAIN-DE-SALLES	47 111	39 214	40 727	40 388	35 545	31 629	32 277	34 281	31 830	37 641	28 412
TARGET	28 050	31 617	34 861	29 552	28 635	33 410	32 433	29 084	30 446	29 943	27 777
TAXAT-SENAT	16 586	15 334	15 275	15 894	13 929	15 060	13 550	14 884	15 372	13 667	12 838
USSEL-D'ALLIER	8 621	9 515	9 002	8 060	8 665	8 256	8 804	8 818	9 235	11 147	7 366
VOUSSAC	33 466	34 692	44 735	29 629	28 655	31 068	31 287	36 884	32 854	34 013	27 805
<b>CANTON D'EBREUIL</b>	<b>305 428</b>	<b>298 247</b>	<b>307 233</b>	<b>282 412</b>	<b>279 273</b>	<b>290 941</b>	<b>282 583</b>	<b>288 487</b>	<b>281 231</b>	<b>283 485</b>	<b>265 522</b>
BELLENAVES	70 759	72 652	82 726	69 001	68 537	71 742	70 388	70 872	67 597	65 049	63 982
CHOUVIGNY	24 012	23 505	25 177	19 112	21 205	21 357	20 706	22 558	17 476	21 325	18 785
COUTANSOUZE	9 776	9 230	9 449	9 012	8 413	8 631	7 038	8 526	9 138	8 950	8 425
EBREUIL - LE MERCUROL	93 246	88 839	88 272	90 070	89 848	92 170	89 074	89 068	88 134	86 751	81 860
ECHASSIERES	27 889	31 836	26 558	28 221	27 281	31 006	29 249	28 791	28 245	28 007	26 493
LALIZOLLE	30 641	27 876	29 748	23 039	22 056	21 166	23 348	25 305	24 441	28 314	24 373
NADES	7 381	6 612	6 568	6 497	6 532	6 834	6 689	7 610	7 942	7 525	7 395
NAVES	6 555	5 836	5 369	5 372	5 426	5 228	5 392	5 360	6 159	5 831	5 385
SUSSAT	5 824	5 175	5 283	4 958	4 793	5 041	4 666	4 807	4 986	4 751	4 526
VALIGNAT	4 440	3 808	4 393	3 828	3 309	4 410	3 153	3 382	3 469	3 288	3 135
VEAUCE	3 781	2 507	3 225	3 407	2 973	3 372	3 634	2 946	2 908	2 891	2 643
VIQ	21 124	20 371	20 465	19 895	18 900	19 984	19 246	19 262	20 736	20 803	18 520
<b>CANTON D'ESCUROLLES</b>	<b>330 884</b>	<b>287 992</b>	<b>280 617</b>	<b>289 854</b>	<b>262 079</b>	<b>261 625</b>	<b>281 602</b>	<b>287 308</b>	<b>301 153</b>	<b>268 728</b>	<b>260 615</b>
BROUT-VERNET	87 330	73 882	70 709	76 433	67 969	65 240	71 702	70 670	81 275	71 366	68 542
COGNAT-LYONNE	42 325	37 252	40 148	40 075	34 454	37 603	44 536	38 350	37 483	34 718	35 440
ESCUROLLES	53 675	46 995	46 152	45 592	44 801	42 445	42 446	46 094	47 004	43 325	42 161
ESPINASSE-VOZELLE	61 357	46 965	45 503	45 333	40 632	42 037	44 755	50 232	49 970	42 716	43 243
SAINT PONT	44 217	39 290	35 323	41 645	33 850	35 878	37 977	38 823	40 441	36 155	34 194
SERBANNES	41 980	43 608	42 782	40 776	40 373	38 422	40 186	43 139	44 980	40 448	37 035
<b>CANTON DE GANNAT</b>	<b>242 128</b>	<b>239 695</b>	<b>241 570</b>	<b>245 796</b>	<b>226 789</b>	<b>239 918</b>	<b>234 160</b>	<b>250 218</b>	<b>437 377</b>	<b>468 330</b>	<b>525 018</b>
BEGUES	15 127	14 519	15 019	16 020	11 472	14 218	13 731	14 184	16 925	12 878	13 578
BIOZAT	37 415	32 359	35 181	36 732	34 089	33 022	33 543	37 132	36 867	30 996	37 112
CHARMES	20 573	17 265	18 002	19 024	16 761	17 489	17 588	18 235	19 648	16 311	15 512
<b>GANNAT</b>	<b>18 435</b>	<b>17 937</b>	<b>20 287</b>	<b>21 692</b>	<b>24 500</b>	<b>23 484</b>	<b>24 275</b>	<b>20 729</b>	<b>203 327</b>	<b>256 483</b>	<b>318 903</b>
JENZAT	25 289	27 317	25 793	24 075	22 943	22 345	23 279	23 460	24 517	24 129	19 409
MAYET-D'ECOLE	12 559	18 029	16 152	13 277	14 353	12 819	13 330	15 473	15 113	13 857	11 171
MAZERIER	20 345	20 541	17 642	24 832	16 857	21 053	17 825	22 961	21 458	19 869	21 162
MONTEIGNET	22 473	23 433	23 784	22 847	21 317	29 432	22 220	24 280	23 194	19 385	22 240
POEZAT	7 102	5 793	7 621	7 977	6 146	6 370	6 318	7 420	7 116	6 966	6 753
SAULZET	17 312	17 681	17 307	15 549	16 070	15 487	15 417	17 143	19 862	15 915	14 494
ST BONNET-DE-RFT	33 582	33 853	32 629	31 542	30 480	32 476	33 366	36 624	37 586	38 709	33 965
ST PRIEST-D'ANDELOT	11 916	10 968	12 153	12 229	11 801	11 723	13 268	12 577	11 764	12 832	10 719
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 244 227</b>	<b>1 207 138</b>	<b>1 210 531</b>	<b>1 170 939</b>	<b>1 099 799</b>	<b>1 144 454</b>	<b>1 133 717</b>	<b>1 187 585</b>	<b>1 365 076</b>	<b>1 355 583</b>	<b>1 351 562</b>

**EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR ANCIENS CANTONS**

**DE 2004 A 2014**



**STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS PAR ANCIEN CANTON - BILAN AU 31/12/2014**



## Quelle eau buvez vous ?



### Unité de Distribution RESEAU SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Bilan 2014



#### Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 45 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

#### Eau de bonne qualité.

#### Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

10 valeurs mesurées : mini : 5,10 °F - maxi : 9,20 °F - moyenne : 7,55 °F

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

#### Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

#### Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à une bonne santé dentaire.

5 valeurs mesurées : mini : 0,11 mg/L - maxi : 0,16 mg/L - moyenne : 0,14 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

#### Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sans avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

#### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

10 valeurs mesurées : mini : 5,9 mg/L - maxi : 8,8 mg/L - moyenne : 8,1 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

#### Eau présentant peu ou pas de nitrates.

#### Pesticides

Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

5 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,02 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

#### Eau conforme aux exigences de qualité.

#### Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

58 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 1,20 µg/l - moyenne : 0,4 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

#### Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

#### Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos conditions sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).  
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eau potable.sante.gouv.fr](http://www.eau potable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier  
20 Rue Aristide Briand  
CS 50033 - 03400 YZEURE  
Tel : 04 63 07 40 11  
[ars03@ars.auvergne.sante.fr](mailto:ars03@ars.auvergne.sante.fr)

## Quelle eau buvez vous ?



### Unité de Distribution RESEAU LES BRAYARDS

Bilan 2014



#### Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 6 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

#### Eau de bonne qualité.

#### Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

5 valeurs mesurées : mini : 5,10 °F - maxi : 9,20 °F - moyenne : 7,12 °F

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

#### Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

#### Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à une bonne santé dentaire.

2 valeurs mesurées : mini : 0,11 mg/L - maxi : 0,15 mg/L - moyenne : 0,13 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

#### Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sans avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

#### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

5 valeurs mesurées : mini : 5,9 mg/L - maxi : 8,8 mg/L - moyenne : 7,9 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

#### Eau présentant peu ou pas de nitrates.

#### Pesticides

Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

#### Eau conforme aux exigences de qualité.

#### Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

23 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 1,07 µg/l - moyenne : 0,3 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

#### Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.

#### Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos conditions sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).  
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eau potable.sante.gouv.fr](http://www.eau potable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation territoriale de l'Allier  
CS 50033 - 03400 YZEURE  
Tel : 04 63 07 40 11  
[ars03@ars.auvergne.sante.fr](mailto:ars03@ars.auvergne.sante.fr)



**Quelle eau buvez vous ?**

**Unité de Distribution  
RESEAU GANNAT - MELANGE**

Bilan 2014



ARS  
Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier  
20 Rue Aristide Briand  
CS 50033 - 03000 YZURE  
Tél : 04 03 07 40 11  
ars-03@ars.auvergne.santepubliquefrance.fr



**Gestionnaires**  
Maître d'ouvrage  
SIVOM SIOULE ET BOUBLE  
Exploitant  
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

**Ressources**  
Vous êtes principalement alimentés par 3 captages :  
• LOUHADIERE - SAINT-OURS LES ROCHES  
Autorisé par arrêté préfectoral du 18/03/2009  
• MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER  
Autorisation en cours

**Traitements**  
Vous eau est traitée par les stations :  
• MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER  
Traitement complet - eaux de surface

**Bactériologie** Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.  
Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml  
Limites de qualité : 0 germe /100 ml

**Eau de bonne qualité.**

**Dureté totale (TH)** Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau  
15 valeurs mesurées : mini : 3,90 °F - maxi : 9,20 °F - moyenne : 6,68 °F  
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

**Eau douce, très peu calcaire.  
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).**

**Fluorures** Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.  
7 valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/L - maxi : 0,16 mg/L - moyenne : 0,10 mg/L  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

**Eau peu ou pas fluorée.  
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.  
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.**

**Nitrites** Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels  
15 valeurs mesurées : mini : 4,3 mg/L - maxi : 9,4 mg/L - moyenne : 7,7 mg/L  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

**Eau présentant peu ou pas de nitrites.**

**Pesticides** Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinsecter  
7 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,02 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

**Eau conforme aux exigences de qualité.**

**Arsenic** Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central  
28 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 10,7 µg/l - moyenne : 6,1 µg/l  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

**Eau pouvant présenter ponctuellement une teneur en arsenic supérieure à la limite de qualité.**

**Conclusion**

**Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.**

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).  
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

**Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.santepubliquefrance.fr](http://www.ars.auvergne.santepubliquefrance.fr) ou le site internet [www.eau potable.santepubliquefrance.fr](http://www.eau potable.santepubliquefrance.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



**Quelle eau buvez vous ?**

**Unité de Distribution  
RESEAU GANNAT - MAZERIER**

Bilan 2014



ARS  
Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier  
20 Rue Aristide Briand  
CS 50033 - 03000 YZURE  
Tél : 04 03 07 40 11  
ars-03@ars.auvergne.santepubliquefrance.fr



**Gestionnaires**  
Maître d'ouvrage  
SIVOM SIOULE ET BOUBLE  
Exploitant  
SIVOM SIOULE ET BOUBLE

**Ressource**  
Vous êtes principalement alimentés par 1 captage :  
• MAZERIER - LA VERNUE - MAZERIER  
Autorisation en cours

**Traitement**  
Vous eau est traitée par la station de :  
• MAZERIER - LA CONTREE - MAZERIER  
Traitement complet - eaux de surface

**Bactériologie** Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.  
Pourcentage de conformité des 18 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml  
Limites de qualité : 0 germe /100 ml

**Eau de bonne qualité.**

**Dureté totale (TH)** Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau  
4 valeurs mesurées : mini : 3,90 °F - maxi : 4,90 °F - moyenne : 4,27 °F  
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

**Eau douce, très peu calcaire.  
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).**

**Fluorures** Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.  
2 valeurs mesurées : mini : 0,00 mg/L - maxi : 0,00 mg/L - moyenne : 0,00 mg/L  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

**Eau peu ou pas fluorée.  
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.  
Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.**

**Nitrites** Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels  
4 valeurs mesurées : mini : 4,3 mg/L - maxi : 9,4 mg/L - moyenne : 6,5 mg/L  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

**Eau présentant peu ou pas de nitrites.**

**Pesticides** Résidu de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désinsecter  
2 valeurs mesurées : mini : 0,00 µg/l - maxi : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 0,5 µg/l

**Eau conforme aux exigences de qualité.**

**Arsenic** Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central  
4 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l  
Limites de qualité : mini : aucune maxi : 10 µg/l

**Eau présentant peu ou pas d'arsenic.**

**Conclusion**

**Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.**

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).  
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

**Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2014.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.santepubliquefrance.fr](http://www.ars.auvergne.santepubliquefrance.fr) ou le site internet [www.eau potable.santepubliquefrance.fr](http://www.eau potable.santepubliquefrance.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

# ANNEXE 4C Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE							
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité			Références de qualité			Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité			Références de qualité		
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	TENEUR MOYENNE ARSENIC (en µg/l)	TENEUR MAXI ARSENIC (en µg/l)
RESERVOIR BEGUES (départ réseau)	5	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	60%	7,60	10,00	8,30
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	45	0	0%	1	2%	46	2%	1	2%	2	4%	8,35	12,00	-
RESEAU LES BRAYARDS	3	0	0%	0	0%	12	0%	0	0%	0	0%	8,50	10,00	-
LA VERNUE (Mazerier)	4	0	0%	0	0%	4	0%	0	0%	4	100%	< 5,0	< 5,0	6,50
RESEAU GANNAT - MAZERIER	14	0	0%	0	0%	14	0%	0	0%	7	50%	-	-	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	5	0	0%	0	0%	5	0%	0	0%	0	0%	7,80	10,00	-

**REMARQUES :**

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.

- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

R= Nbre analyses non conformes x 100  
Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

\*\*\*

DELEGATION TERRITORIALE DE L'ALLIER

\*\*\*



## RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM SIOULE ET BOUBLE CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

\*\* Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

\*\* Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf, pour le paramètre ARSENIC :

--- un seul dépassement a été constaté en 2014 le réseau principal Sioule et Bouble. Nous constatons que le suivi précis des teneurs en arsenic, au niveau du traitement permet de limiter les durées de dépassements.

Le contrôle renforcé sera poursuivi pour ce paramètre en 2015.

--- La référence de qualité du paramètre Equilibre Calco-carbonique n'a pas été satisfaite sur tous les réseaux.

--- Les références de qualité des paramètres Carbone Organique Total, et Conductivité présentent également des non-conformités chroniques sur le réseau Gannat - Mazerier.

## RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

**\*\*** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, achever la procédure de mise en place des périmètres de protection et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

--- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 et décret du 28 Septembre 2007).

**\*\*** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

**\*\*** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

## Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable »

**Année 2014**

*Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.*

***L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 86 contrôles de l'ARS en 2014 ont permis de mettre en évidence que 100% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 98,9% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.***

***En complément le Syndicat a mis en place un service chargé de la programmation et de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie). Des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 36 réservoirs, captages et interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquences hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques pour chacun des points à surveiller. Ces contrôles se décomposent en plusieurs phases :***

- *Des prélèvements avec des mesures sur site et d'autres effectués en laboratoires (328 prélèvements en 2014). Les échantillons sont transportés dans un véhicule réfrigéré et analysés en fonction des paramètres à analyser, soit au laboratoire situé au siège du syndicat soit par un laboratoire extérieur accrédité. Il s'agit plus particulièrement des paramètres suivants, que ce soit en eaux brutes ou traitée: Arsenic, vanadium, silice et phosphore total (analyses par laboratoire extérieur), température, turbidité, pH, TAC, TH, conductivité, calcium et pour les eaux de surface l'aluminium résiduel et la matière organique.*
- *Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan mensuel et annuel de chacun des points surveillés. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.*

### **I - Les contrôles sur l'eau produite avant distribution**

#### ***Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires***

*Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 27 à 37 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIAEP Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 14 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m<sup>3</sup>/h sur 24 heures.*

*L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives.*

*L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires non-traitée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.*

*Les teneurs en arsenic sont régulièrement contrôlées depuis l'eau brute jusqu'à l'eau mise en distribution arrivant au réservoir de La Serre à Bègues (Cf. graphique ci-après). Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.*

## Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

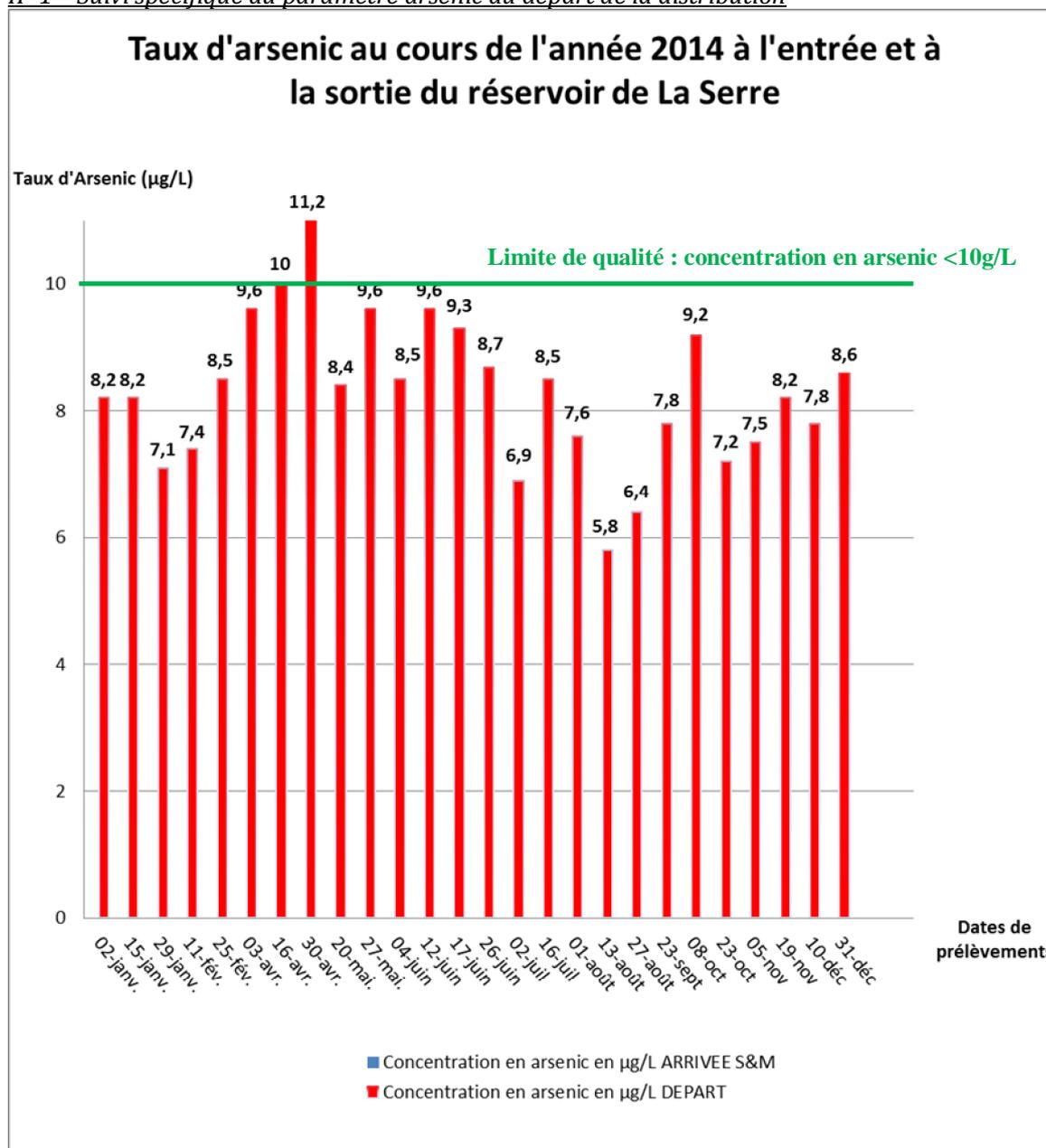
En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

On peut remarquer que les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100 % conformes vis à vis des limites de qualité réglementaire pour l'alimentation en eau potable. Néanmoins il est nécessaire de préciser que les paramètres COT et conductivité ne respectent pas les références de qualité (normes de confort) sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau Gannat. Ceci est dû à :

- des taux de COT (Carbone Organique Total) supérieurs aux normes en vigueur. Pour y remédier, il faudrait que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- une conductivité trop faible (<200 $\mu$ S/cm) induite par une eau agressive et peu minéralisée. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

## II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

### II- 1 – Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Le graphique précédent montre l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2014. Les prélèvements sont faits régulièrement sur le départ du réservoir de La Serre. Mais lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, les taux d'arsenic sont différents à l'arrivée et au départ du réservoir. Deux prélèvements sont alors réalisés : un sur l'arrivée et un sur le départ.

En 2014, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de  $8.29\mu\text{g}/\text{litre}$ . Un dépassement de la limite de qualité en arsenic a été constaté par l'autocontrôle en avril 2014 en raison :

- d'un vieillissement prématuré d'un des filtres GEH compte tenu des forts volumes d'eau de Louchadière en mars avec des concentrations en arsenic importantes,
- des délais de livraison et de changement de GEH un peu longs.

## II- 2 : Autres suivis du réseau de distribution

En 2014, il y a eu un épisode de présence bactérienne (coliformes fécaux) sur une partie du réseau desservi par le réservoir de La Serre. Les limites de qualité ont été dépassées durant cette période (début février) pendant environ une semaine. Cela est dû à un problème sur un poste de chloration sur le réseau du SIAEP Sioule et Morge, en amont des Brayards. L'eau arrivait donc moins chlorée qu'à l'habitude, occasionnant le développement bactérien.

Le reste de l'année, les résultats bactériologiques sont presque tous conformes. Néanmoins, des normes de références de qualité, concernant les coliformes totaux et la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogène ou non), ont parfois été dépassées :

- au niveau des réservoirs tampons et des réservoirs éloignés à faible tirage qui sont le plus touchés. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus limitée et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer.
- au bout des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.

**Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité :**

- Actuellement une désinfection est réalisée par chloration des deux réservoirs du syndicat (Veauce et Ussel). La mise en place d'un poste de chloration supplémentaire est en cours de mise en place sur le réservoir du Mont Libre et permettra de remédier à ce problème.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau. Des plannings de purges et de marnages des réservoirs ont donc été mis en place. Des purges sont aussi régulièrement réalisées au bout des antennes pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau, d'où la nécessité de la renouveler. Un planning de purges systématiques a été mis en place en fin d'année 2014.

En ce qui concerne les nitrates, le taux n'a jamais dépassé  $10\text{mg}/\text{L}$  pour une norme de  $50\text{mg}/\text{L}$ , que ce soit sur le réseau Sioule et Bouble ou le réseau Gannat. Les taux de pesticides sont eux aussi très faibles voire non détectables.

## **III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau**

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat** en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique) selon les points de surveillance et les ressources concernées.

### III-1 : Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans une première partie. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La seconde partie du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
<b>Paramètres bactériologiques</b>		<b>32</b>	<b>1</b>	<b>96,87%</b>	<b>546</b>	<b>8</b>	<b>98,53%</b>
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	16	1	93,75%	273	8	97,07%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	16	0	100%	273	0	100%
<b>Paramètre physico-chimique</b>		<b>26</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>			
Arsenic As	10 µg/L	26	1	96,15%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre: départ Réseau			Réseau de distribution (départ autres réservoirs)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
<b>Paramètres bactériologiques</b>		<b>48</b>	<b>3</b>	<b>93,75%</b>	<b>819</b>	<b>63</b>	<b>93,16%</b>
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	16	3	81,25%	273	35	87,18%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	16	0	100%	273	19	93,04%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	16	0	100%	273	0	100%
<b>Paramètres physico-chimiques</b>		<b>64</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>1092</b>	<b>49</b>	<b>95,51%</b>
pH	De 6 à 9	16	0	100%	273	15	94,51%
Turbidité	< 2NTU	16	0	100%	273	15	94,51%
Oxygène dissous	> 5mg/L	16	0	100%	273	2	99,27%
Saturation en oxygène	> 70%	16	0	100%	273	17	93,77%

La présence de coliformes a été assez rare en 2014 en terme de limite de qualité réglementaire sur le réseau Sioule et Bouble.

Il est important de noter la présence de coliformes fécaux une fois sur les 16 prélèvements réalisés au réservoir de la Serre, dû à des apports en provenance de la ressource en eau de Peschadoires gérée par le SIAEP de Sioule et Morge. D'un point de vue physico-chimique, c'est seulement les eaux de certains réservoirs tampon et de certaines interconnexions qui n'ont pas respecté les références de qualité (stagnation d'eau).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

*II- 2 : Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :*

*Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir du Léry. Il concerne l'eau produite à la station de traitement de Mazerier et se rapporte à la qualité de l'eau de réseau desservant les abonnés du secteur urbain de Gannat.*

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Léry : départ Réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
<b>Paramètres bactériologiques</b>		<b>16</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	8	0	100%	8	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	8	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Léry : départ réseau			Réseau de distribution (départ Réservoir du Mont-Libre)		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
<b>Paramètres bactériologiques</b>		<b>24</b>	<b>1</b>	<b>95,83%</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>88,89%</b>
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	8	2	75%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	8	1	87,5%	8	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	8	0	100%	8	0	100%
<b>Paramètre physico-chimique</b>		<b>121</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>			
Aluminium Al	200 µg/L	121	0	100%	/	/	/
pH	De 6 à 9	121	0	100%	8	0	100%
Turbidité	<2NTU	121	0	100%	8	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	121	0	100%	8	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	121	0	100%	8	0	100%

*La qualité de l'eau distribuée aux abonnés de ce réseau est 100% conforme aux limites de qualité réglementaires.*

*Néanmoins, la référence de qualité est parfois dépassée sur certains paramètres bactériologiques. La présence de coliformes a été constatée par deux fois au réservoir du Mont-Libre, compte tenu d'un temps de séjour trop long (eau de surface et eau stagnante sans poste de chloration). C'est pourquoi la mise en place d'un poste de chloration sur ce réservoir a été engagée en 2014 et se termine en 2015.*

*Au niveau des résultats physico-chimiques, tous les résultats sont conformes aux normes en vigueur.*

### III-3 : Cas particulier de l'usine de Mazerier :

*L'autosurveillance de l'usine de Mazerier a permis en 2014 de mettre en évidence un dysfonctionnement en fin d'année qui a impliqué un arrêt pendant 3 mois :*

- *Le 31 octobre, l'augmentation de la turbidité de l'eau a généré une mauvaise floculation de l'usine de traitement. La station a donc été arrêtée et l'interconnexion avec la Serre a été mise en fonctionnement pour alimenter les abonnés.*
- *Après de nombreux tests au jar-test, la qualité de l'eau de la Sioule est revenue à la normale le 8 décembre. L'ensemble des conduites d'alimentation en eau potable ainsi que le réservoir de Mazerier ont été préalablement purgés et nettoyés pour remettre en service l'usine. Mais compte tenu de l'encrassement des tuyaux du décanteur et peut être des conditions météorologiques (basses températures), la floculation n'a pu être remise en fonctionnement. Les décanteurs ont été alors vidés afin d'effectuer un hydrocurage des tuyaux.*
- *Le 22 janvier 2015, l'hydrocurage des conduites a été réalisé.*
- *Le 3 février 2015, après de nouveaux tests, purges, nettoyages, l'usine a été momentanément remise en service puis à nouveau arrêtée le 11 février. Il faudra attendre le 16 février 2015 pour que l'usine de Mazerier soit réellement remise en service.*

*Le professionnalisme et la persévérance de l'équipe du SIVOM Sioule et Bouble a permis de gérer cette situation de crise avec efficacité. Ce dysfonctionnement de l'usine de Mazerier confirme la nécessité d'engager une réhabilitation de l'ensemble du dispositif de traitement.*

### IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

*En 2014, le Syndicat a dépensé **2 172.22 € TTC** pour le règlement des analyses des paramètres arsenic, vanadium, silice, phosphates, fer et MES réalisés par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité (montant identique à 2013).*

*Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **6 679.98 € TTC**. Cette dépense était de 5 440,95 € TTC en 2013.*

## COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2014 ET 2015

### Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

#### PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2014			2015		
	p H.T.	T.V.A. 5.50 %	p T.T.C.	p H.T.	T.V.A. 5.50 %	p T.T.C.
15 mm	35.00	1.92	<b>36.92</b>	35.00	1.92	<b>36.92</b>
20 mm	35.00	1.92	<b>36.92</b>	35.00	1.92	<b>36.92</b>
25 mm	40.00	2.20	<b>42.20</b>	40.00	2.20	<b>42.20</b>
30 mm	45.00	2.47	<b>47.47</b>	45.00	2.47	<b>47.47</b>
40 mm	55.00	3.02	<b>58.02</b>	55.00	3.02	<b>58.02</b>
50 mm	75.00	4.12	<b>79.12</b>	75.00	4.12	<b>79.12</b>
60 mm	90.00	4.95	<b>94.95</b>	90.00	4.95	<b>94.95</b>
80 mm	115.00	6.32	<b>121.32</b>	115.00	6.32	<b>121.32</b>
100 mm	150.00	8.25	<b>158.25</b>	150.00	8.25	<b>158.25</b>

Les tarifs de l'abonnement sont inchangés au 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m<sup>3</sup>) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m <sup>3</sup> d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m <sup>3</sup> d'eau SIVOM p HT/m <sup>3</sup>	Redevance S.M.E.A* p HT/m <sup>3</sup>	Redevances AELB* p HT/m <sup>3</sup>		Total prix du m <sup>3</sup> d'eau p HT/m <sup>3</sup>	T.V.A. à 5.50% p	Prix du m <sup>3</sup> d'eau p TTC/m <sup>3</sup>
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	<b>2014</b>	<b>1.71</b>	0.13	0.040	0.240	2.120	0.116	<b>2.236</b>
	<b>2015</b>	<b>1.71</b>	0.13	0.040	0.240	2.120	0.116	<b>2.236</b>
A partir de 1001 m <sup>3</sup>	<b>2014</b>	<b>1.68</b>	0.13	0.040	0.240	2.090	0.113	<b>2.203</b>
	<b>2015</b>	<b>1.68</b>	0.13	0.040	0.240	2.090	0.113	<b>2.203</b>

\*SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB\* : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m<sup>3</sup> d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

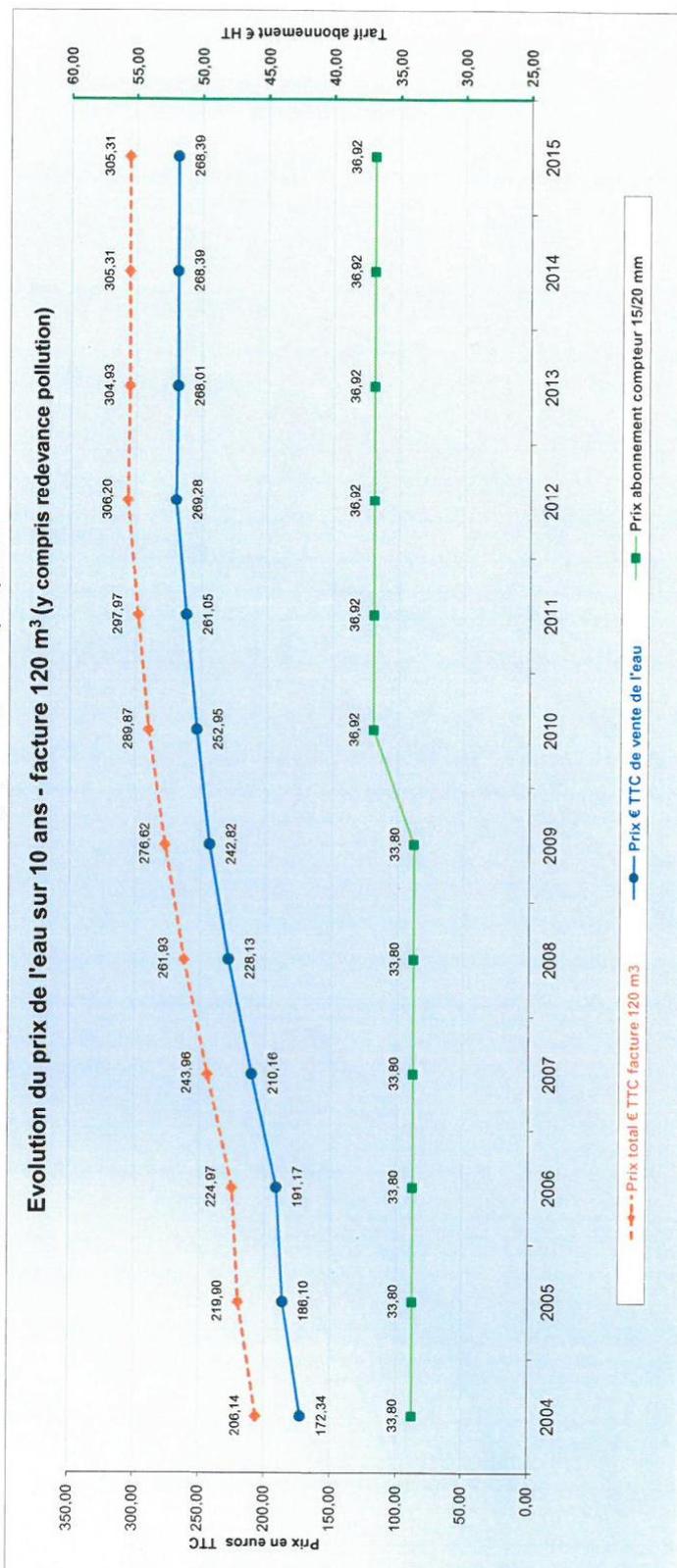
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC</b>	33,80	33,80	33,80	33,80	33,80	33,80	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92
<b>Consommation (1) : Prix du m<sup>3</sup> eau € H.T./m<sup>3</sup></b>	1,15	1,28	1,38	1,53	1,63	1,70	1,73	1,74	1,71	1,71	1,71	1,71
<b>Redevance S.M.E.A.</b>	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
<b>Taxe sur la consommation d'eau FND/AE</b>	0,02	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
<b>Redevance prélèvement sur la ressource AELB (2)</b>	0,06	0,06	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
<b>Redevance Pollution domestique AELB (3)</b>	---	---	---	---	0,042	0,088	0,138	0,192	0,250	0,37	0,40	0,40
<b>Prix du m<sup>3</sup> avec redevances € H.T./m<sup>3</sup></b>	1,361	1,470	1,510	1,660	1,802	1,918	1,998	2,062	2,127	2,117	2,120	2,120
<b>T.V.A. à 5,50%</b>	0,075	0,081	0,083	0,091	0,099	0,105	0,110	0,113	0,117	0,116	0,117	0,117
<b>Prix € T.T.C./m<sup>3</sup> d'eau consommée</b>	1,436	1,551	1,593	1,751	1,901	2,023	2,108	2,175	2,244	2,233	2,237	2,237
<b>Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup></b>	172,34	186,10	191,17	210,16	228,13	242,82	252,95	261,05	269,28	268,01	268,39	268,39
<b>Prix € TTC facture globale pour 120 m<sup>3</sup> d'eau annuel</b>	206,14	219,90	224,97	243,96	261,93	276,62	289,87	297,97	306,20	304,93	305,31	305,31
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau en € T.T.C./m<sup>3</sup> (facture 120 m<sup>3</sup> y compris abonnement)</b>	1,72	1,83	1,87	2,03	2,18	2,31	2,42	2,48	2,55	2,54	2,54	2,54

(1) Prix au m<sup>3</sup> pour la tranche de consommation 0 - 1000 m<sup>3</sup>

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la redevance "Prélèvement sur la ressource" est ressortie du prix de base de l'eau et est fixée à 0,037 € HT/m<sup>3</sup>

(3) Mise en place de la "Redevance pollution domestique" pour toutes les communes à partir de 2008 (2 taux différents jusqu'en 2011) ; 1 taux unique depuis 2012



**EXEMPLE DE FACTURES TYPE POUR UNE  
CONSOMMATION  
ANNUELLE DE 120 m<sup>3</sup>**

**ANNÉES 2014 ET 2015**

**Tarification unique**

# ANNEXE 7 (suite) - Année 2014

## PRIX DE L'EAU 2014 SUR FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup> AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.24 € HT/m<sup>3</sup>

**SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE**  
Rue Charles Magne - BP 22  
03800 GANNAT  
Tél. 04.70.90.02.89  
Fax 04.70.90.25.08

Facture	
N° 2014-081-081017	Le 22/05/2014

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 22/05/2014

Accueil du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30  
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS  
IMPORTANTES AU DOS  
MERCİ D'EN FAIRE UNE  
LECTURE ATTENTIVE**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02	Période facturée : du 01/01/2014 au 31/12/2014
------------------------------	--

06-055-00 RUE DE BOURGNEUF					Rue de Bourgneuf
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
91133105	2099	2219	120		
					03140 CHANTELLE

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2014	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2014	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		<b>83.00%</b>	<b>240.20</b>	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.24000	28.80	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.04000	4.80	5.50
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		<b>17.00%</b>	<b>49.20</b>	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
289.40	Eau	01	289.40	5.50	15.91
			Total TVA :		15.91

**NET A PAYER : 305.31 euros**

**COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.240 € HT/m<sup>3</sup>  
Total facture 305.31 € TTC, soit 2,544 € TTC/m<sup>3</sup>**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Paiement des sommes dues auprès de :  
TRESORERIE DE GANNAT  
Avenue Delarue - BP 43  
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

Coll : 22 Nat : 77 Clé1 : 6 Clé2 : X  
Numéro ..... : 2014-081-081017  
Echéance ..... : 22/05/2014  
NET A PAYER .. : 305.31 euros

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :  
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

# ANNEXE 7 (suite) - Année 2015

## PRIX DE L'EAU 2015 SUR FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup> AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE à 0.24 € HT/m<sup>3</sup>

**SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE**  
11 Rue Charles Magne  
03800 GANNAT  
Tél. 04.70.90.02.89  
Fax 04.70.90.25.08

**Facture**  
N° 2015-053-053001    Le 10/03/2015

**DELAI DE REGLEMENT**  
Jusqu'au : 10/03/2015

Accueil du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30  
sauf vendredi jusqu'à 16 h 30

**ATTENTION INFORMATIONS  
IMPORTANTES AU DOS  
MERCI D'EN FAIRE UNE  
LECTURE ATTENTIVE**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : CHAN055-02    Période facturée : du 01/01/2015 au 31/12/2015

06-055-00	RUE DE BOURGNEUF			
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
91133105	2172	2292	120	10/03/2015

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Abonnement 1er semestre 2015	6	2.91600	17.50	5.50
Abonnement 2ème semestre 2015	6	2.91600	17.50	5.50
Consommation Eau : tranche 1 à 1000	120	1.71000	205.20	5.50
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		<b>83.00%</b>	<b>240.20</b>	
Redevance SMEA	120	0.13000	15.60	5.50
Taxe lutte contre la pollution	120	0.24000	28.80	5.50
Redevance Prélèvement à la Ressource	120	0.04000	4.80	5.50
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		<b>17.00%</b>	<b>49.20</b>	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
289.40	Eau	01	289.40	5.50	15.91
			<b>Total TVA :</b>		<b>15.91</b>

**NET A PAYER : 305.31 euros**

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)  
et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité 001262    Référence : 2015-EA-00-53001

**COMMUNES ASSUJETIES A REDEVANCE POLLUTION EGALE A 0.240 € HT/m<sup>3</sup>**  
**Total facture 305.31 € TTC, soit 2,544 € TTC/m<sup>3</sup>**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Paiement des sommes dues auprès de :  
TRESORERIE DE GANNAT  
Avenue Delarue - BP 43  
03800 GANNAT

IBAN: FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 / BIC: BDFEFRPPCCT

REFERENCES

Coll 22
Nat 77
Clé1 3
Clé2 A
Numéro 2015-053-053001
Echéanc 10/03/2015
<b>NET A PAYER 305.31 euros</b>

Les demandes de renseignements et les réclamations sont à adresser à :  
M. le Président du Syndicat au bureau de GANNAT

## LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

## Article 133 : SIVOM "Eau et Assainissement" de SIOULE ET BOUBLE

Article 133 : liste des marchés conclus en 2014 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007  
modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011  
(article 133 du code des marchés publics)  
Publication de cette liste sur <http://www.centreofficielles.com>

## MARCHES DE TRAVAUX

## MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	
Terrassement pour pose de canalisations à Monestier	7-oct.-13	VIGILEC SAG - ST POURCAIN SUR SIOULE	03500	27 518,75	

## MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	
Travaux de renouvellement de conduite AEP en groupement de commande avec Mairie de Monestier	22-juil.-14	Ent ALZIN - MALICORNE	03500	115 334,53	
Programme de travaux AEP 2014	17-mars-14	Ent ROUX SAS - ISSOIRE	63500	557 478,20	

## MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT	

## MARCHES DE FOURNITURES

## MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT
Achat de 3 véhicules utilitaires type KANGOO	27-févr.-14	UGAP -LYON	69286		37 654,89
Achat d'un véhicule utilitaire type BERLINGO	25-févr.-14	UGAP -LYON	69286		13 445,86
Fourniture et montage d'une passerelle en profilé Aluminium pour usine de ST OURS	4-févr.-14	ETSA -CREST	26400		15 500,00

## MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

## MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant minimum de commande sur la durée du marché	Montant € HT

## MARCHES DE SERVICES

## MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Publié sur <http://www.e-marchespublics.com>

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT
Entretien et tontes des abords des ouvrages du SIVOM dans le Puy de Dome	12-mai-14	CHABAUD Entretien - ST OURS LES ROCHES	63230	12 960.00 pour 4 années	
Entretien et tontes des abords des ouvrages du SIVOM dans l'Allier	1-oct.-14	ROUGIER Paysagiste - TAXAT SENAT	03140	44 550.00 pour 3 années	
Contrat de maintenance sur matériel de télégestion	1-oct.-14	AREAL -SAVIGNY LE TEMPLE	77176	12 028.00 pour 4 années	

**MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

**MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT pour la durée totale du marché	Montant € HT

Publication de cette liste sur <http://www.centreofficielles.com>

Publié sur <http://www.e-marchespublics.com>

**ANNEXE 9A**

<i>PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE</i>			
<i>42 COMMUNES RATTACHEES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014</i>			
<u>ComCom Bassin de GANNAT</u>	<u>ComCom Sioule Colettes et Bouble</u>	<u>ComCom du Bassin Saint-Pourçinois</u>	<u>ComCom de la Région de Montmarault</u>
<b>COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BEGUES</li> <li>▪ BIOZAT</li> <li>▪ BROUT-VERNET</li> <li>▪ CHARMES</li> <li>▪ ESCUROLLES</li> <li>▪ GANNAT</li> <li>▪ JENZAT</li> <li>▪ LE MAYET D'ECOLE</li> <li>▪ MAZERIER</li> <li>▪ MONTEIGNET SUR ANDELOT</li> <li>▪ SAINT-BONNET DE ROCHEFORT</li> <li>▪ SAINT-GERMAIN-DE-SALLES</li> <li>▪ SAINT-PONT</li> <li>▪ SAINT-PRIEST D'ANDELOT</li> <li>▪ SAULZET</li> <li>▪ POEZAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BELLENAVES</li> <li>▪ CHEZELLE</li> <li>▪ CHOUVIGNY</li> <li>▪ COUTANSOUZE</li> <li>▪ EBREUIL</li> <li>▪ ECHASSIERES</li> <li>▪ LALIZOLLE</li> <li>▪ MONESTIER</li> <li>▪ NADES</li> <li>▪ NAVES</li> <li>▪ SUSSAT</li> <li>▪ TARGET</li> <li>▪ VALIGNAT</li> <li>▪ VEAUCE</li> <li>▪ VICQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BARBERIER</li> <li>▪ CHANTELE</li> <li>▪ CHAREIL-CINTRAT</li> <li>▪ CHARROUX</li> <li>▪ DENEUILLE-LES-CHANTELLE</li> <li>▪ ETROUSSAT</li> <li>▪ FLEURIEL</li> <li>▪ FOURILLES</li> <li>▪ TAXAT-SENAT</li> <li>▪ USSEL D'ALLIER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ VOUSSAC</li> </ul>
16 COMMUNES	15 COMMUNES	10 COMMUNES	1 COMMUNE

## **RAPPEL REGLEMENTAIRE** **RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière.

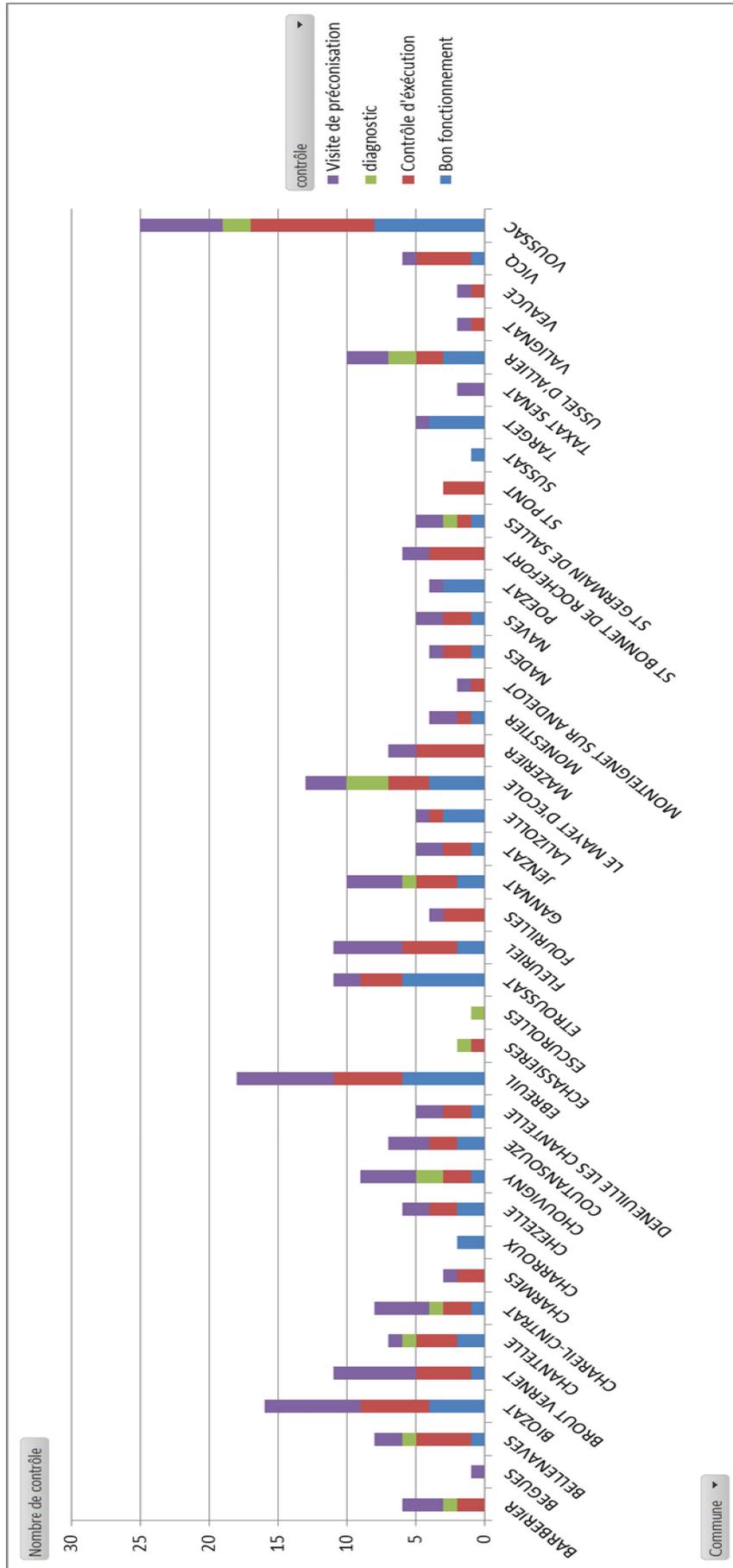
- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
  - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
  - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
  - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.
  
- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
  - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
  - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011),
  - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).
  
- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
  - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique  $\leq 1,2$  kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
  - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

**EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES**  
**POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS**

- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :  
*« III ó Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.  
Cette mission consiste :
  1. *Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution í ,*
  2. *Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement í » .**
  
- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :  
*I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. í /í ,*  
*II ó Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document .*
  
- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation  
*« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».*
  
- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme  
Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :  
*« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».*

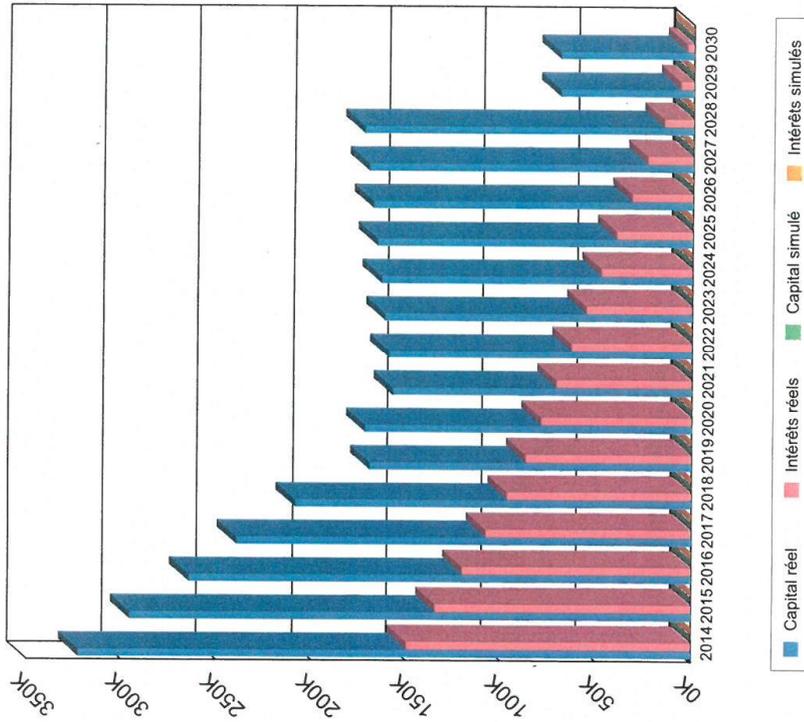
# ANNEXE 9C

## Nombre de contrôles réalisés par commune en 2014



**ETAT DE LA DETTE ET REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNT**

Diagramme de remboursement



**Endettement pluriannuel**  
**SIV - SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE**

Date : 10/03/2015 13:29

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2034 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant du
2014	472 443,43 €	149 732,88 €	322 710,55 €	0,00 €	0,00 €	3 135 224,88 €
2015	430 221,28 €	134 718,38 €	295 502,90 €	0,00 €	0,00 €	2 812 514,34 €
2016	384 871,85 €	120 493,54 €	264 378,31 €	0,00 €	0,00 €	2 517 011,44 €
2017	347 632,60 €	108 125,68 €	239 506,92 €	0,00 €	0,00 €	2 252 633,13 €
2018	305 926,30 €	96 919,64 €	209 006,66 €	0,00 €	0,00 €	2 013 126,21 €
2019	257 001,76 €	87 226,40 €	169 775,36 €	0,00 €	0,00 €	1 804 119,55 €
2020	251 357,65 €	79 193,42 €	172 164,23 €	0,00 €	0,00 €	1 634 344,19 €
2021	228 787,46 €	71 116,88 €	157 670,78 €	0,00 €	0,00 €	1 462 179,96 €
2022	223 102,54 €	63 384,21 €	159 718,33 €	0,00 €	0,00 €	1 304 508,18 €
2023	217 411,58 €	55 617,01 €	161 794,57 €	0,00 €	0,00 €	1 144 790,85 €
2024	211 703,78 €	47 752,98 €	163 950,80 €	0,00 €	0,00 €	982 896,28 €
2025	205 984,18 €	39 821,06 €	166 163,12 €	0,00 €	0,00 €	819 045,48 €
2026	200 235,27 €	31 720,81 €	168 514,66 €	0,00 €	0,00 €	652 882,36 €
2027	194 472,96 €	23 543,15 €	170 929,81 €	0,00 €	0,00 €	484 367,70 €
2028	188 691,02 €	15 253,07 €	173 437,95 €	0,00 €	0,00 €	313 437,89 €
2029	76 846,00 €	6 846,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
2030	73 423,00 €	3 423,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €

## ANNEXE 11

### INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/14

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2014
Renault Clio	2754 VL 03	12 Juin 2008	10 511
Renault Clio	CX-523-QA	22 août 2013	5 726
Citroën Nemo	AC-495-DW	28 Juillet 2009	16 771
Peugeot Expert	AC-244-DP	27 Juillet 2009	22 296
Renault Kangoo	CG-195-RZ	21 juin 2012	20 793
Renault Kangoo	CG-235-RZ	21 juin 2012	31 781
Renault Kangoo	CG-160-RZ	21 juin 2012	25 708
Renault Kangoo	CZ-478-VK	23 Octobre 2013	28 839
Renault Kangoo	CZ-522-VK	23 Octobre 2013	19 640
Renault Kangoo	DG-757-AY	29 mai 2014	5 988
Renault Kangoo	DG-737-AY	29 mai 2014	4 402
Renault Kangoo	DG-706-AY	29 mai 2014	10 698
Citroën Berlingo	DH-524-QS	16 juillet 2014	10 053
Camion RENAULT Mascott	4184 VB 03	12 Février 2006	13 757
Camion RENAULT Poids Lourds	4421 TP 03	24 Février 2003	66 918
Fourgon IVECO	CE-899-VM	4 mai 2012	15 104
Camion MERCEDES Poids Lourds Grue	2140 VN 03	23 Décembre 2008	4 090
<i>Citroën Berlingo (vendu)</i>	<i>BZ-653-XC</i>		<i>17 569</i>
<i>Citroën Berlingo (vendu)</i>	<i>8117VL03</i>		<i>13 789</i>
<i>Citroën Berlingo (vendu)</i>	<i>8118VL03</i>		<i>10 276</i>
<i>Citroën Berlingo (vendu)</i>	<i>8119VL03</i>		<i>13 451</i>

**Total des kilomètres effectués pendant l'année 2014 = 368 160 Km**

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation	Sortie de véhicules
Mini-pelle VOLVO		20 juin 2000	
Mini-pelle EC 27 C		1 <sup>er</sup> avril 2012	
Mini-pelle JCB		7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008	
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012	
Remorque porte-engins	7638 TD 03	3 avril 2000	
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999	
Remorque porte-feux tricolores		6 Juillet 1999	
Compresseur ATLAS	4800 RX 03	19 octobre 1990	
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		Mai 2006	

## ETAT DU PERSONNEL au 31/12/2014

### I ó Agents titulaires « temps complet » et « temps partiel / non complet » :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus
		TC	TP/TNC	
<b><u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u></b>				
Rédacteur	B		1	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	2
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C		2	2
<b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b>				
Ingénieur Principal	A	1		1
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4		4
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3		3
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	4
<b>TOTAL DU PERSONNEL</b>		<b>17</b>	<b>6</b>	<b>23</b>

TC : temps complet    TP : temps partiel    TNC : temps non complet

### II ó Agents contractuels :

Agents non titulaires Emplois pourvus	Effectifs budgétaires	Secteur	Contrat
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC)	1	Technique	N° 2013/03
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technique	N°2014-01
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-04
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe Contrat Droit Public à Durée indéterminée	1	Technique	N°2012-01
<b>TOTAL DU PERSONNEL</b>	<b>4</b>		